



Comptes publics

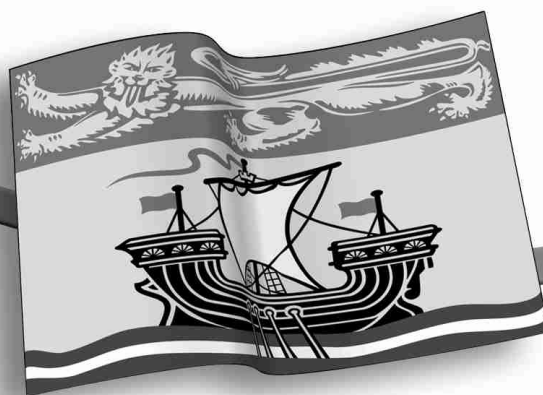
pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

Volume 3

États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

Volume 3

États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)
ISSN 0382-1277

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	11
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	21
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	33
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	53
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick	59
Conseil consultatif sur la condition de la femme	71
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	77
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	83
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	89
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	99
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	107
Fonds de stabilisation financière	113
Forest Protection Limited	119
Gestion provinciale Ltée.	131
Musée du Nouveau-Brunswick	139
NB Agriexport Inc.	149
Réseau de Formation à distance du Nouveau-Brunswick	155
Services Nouveau-Brunswick	161
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	173
Société de Développement régional	183
Société de Développement régional - Organisme de services spéciaux	191
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	197
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	205
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	227
Société de Kings Landing	233
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	241
Strait Crossing Finance Inc.	249

INTRODUCTION

VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les corporations hospitalières régionales, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2001.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN GOLF LIMITED

31 DÉCEMBRE 2001

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Golf Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 2001 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

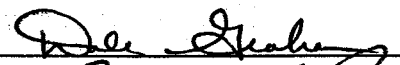
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 14 mai 2002

ALGONQUIN GOLF LIMITED**BILAN****31 DÉCEMBRE 2001**

ACTIF	2001	2000
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (Note 8)	257 771 \$	284 069 \$
Débiteurs	1 983	1 931
Frais payés d'avance	<u>2 950</u>	<u>13 085</u>
	262,704	299 085
Immobilisations (Note 3)	<u>6 793 583</u>	<u>7 277 210</u>
	<u>7 056 287 \$</u>	<u>7 576 295 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	<u>917 178 \$</u>	<u>611 174 \$</u>
Passif à long terme		
Apport reporté des immobilisations (Note 5)	1 975 741	2 082 538
Sommes dues à la province du N.-B.(Note 4)	4 572 514	4 572 514
Intérêt sur l'emprunt de construction	284 543	288 858
Charges de location (Note 7)	<u>162 607</u>	<u>221 453</u>
	6 995 405	7 165 363
Capital-actions		
Émis et entièrement libéré 1 action ordinaire	<u>1</u>	<u>1</u>
Surplus d'apport (Note 6)	59 531	59 531
Déficit	<u>(915 828)</u>	<u>(259 774)</u>
	<u>(856 297)</u>	<u>(200 243)</u>
	<u>7 056 287 \$</u>	<u>7 576 295 \$</u>

Approuvé par le conseil

 administrateur

 administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	Budget	2001	2000
RECETTES			
Frais de jeu et locations	1 332 250 \$	1 111 076 \$	691 989 \$
Ventes d'aliments	134 247	78 180	73 208
Ventes de boissons	104 916	75 360	56 446
Subvention de la SAR (Note 5)	-	106 797	53 398
Commission de la boutique Pro-Shop	28 535	21 159	16 545
Intérêts	-	12 155	9 819
	<u>1 599 948</u>	<u>1 404 727</u>	<u>901 405</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	1 004 062	824 909	522 271
Frais administratifs et généraux	233 313	125 720	69 384
Publicité et promotion	128 673	117 533	81 905
Réparations et entretien	23 999	19 324	11 147
Chauffage, éclairage, énergie et eau	60 451	58 613	23 552
Impôt foncier	59 613	61 213	25 873
Frais de gestion	47 999	38 648	22 294
Intérêt, emprunt de construction (Note 4)	300 000	296 057	155 157
Intérêt, location-acquisition	-	18 223	-
Dotation à l'amortissement – immob.	400 000	500 541	249 596
	<u>2 258 110</u>	<u>2 060 781</u>	<u>1 161 179</u>
BÉNÉFICE NET / (PERTE NETTE)	(658 162) \$	(656 054) \$	(259 774) \$
Déficit, au début de l'exercice		(259 774)	-
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		(915 828) \$	(259 744) \$

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	2001	2000
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX) :		
Exploitation :		
Perte nette de l'exercice	(656 054) \$	(259 774) \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	500 541	249 596
Augmentation des postes hors caisse du fonds de roulement	29 084	272 644
	<u>(126 429)</u>	<u>262 466</u>
Activités de financement		
Intérêts versés à la province sur l'emprunt de construction	296 057	231 443
Majoration de l'emprunt de construction de la province (Note 4)	-	305 887
Apport de la SAR pour les immobilisations (Note 5)	(106 797)	(53 398)
Surplus d'apport	-	59 531
Contrats de location-acquisition	(72 216)	221 453
	<u>117 044</u>	<u>764 916</u>
Activités d'investissement :		
Achat d'immobilisations – construction	(16 913)	(743 313)
	<u>(16 913)</u>	<u>(743 313)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(26 298)	284 069
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>284 069</u>	<u>-</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>257 771 \$</u>	<u>284 069 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

1. Description des opérations

Algonquin Golf Limited a été constituée en société le 29 mai 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. Le but de la nouvelle société consiste à posséder et à exploiter le terrain de golf, qui appartenait auparavant à Algonquin Properties Limited. La société est une propriété exclusive du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'année 2000 a été la première année d'activité de la nouvelle société et le terrain de golf a ouvert ses portes le 1^{er} juillet. À cette date, l'actif du terrain de golf, l'immeuble, le terrain et le matériel connexe que possédait Algonquin Properties Limited ont été cédés à la société Algonquin Golf Limited. Après la cession, l'actif, les recettes et les dépenses ont été inscrits dans les états financiers de la société Algonquin Golf Limited. La société a signé avec l'entreprise Fairmont Hotels Inc. une entente de gérance pour la gestion quotidienne du terrain de golf.

2. Résumé des principales conventions comptables

Immobilisations

- a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance avec Fairmont Hotels Inc. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 %) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel de terrain de golf, ainsi que des améliorations mineures sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.
- b) Les frais de remplacement de la vaisselle de porcelaine, de la verrerie et d'autres fournitures de chalet sont inscrits comme dépenses pendant l'année de l'achat.
- c) L'amortissement des immobilisations du terrain de golf a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans la note 3.

ALGONQUIN GOLF LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2001

3. Immobilisations

Les travaux de réaménagement, de construction et d'équipement du nouveau terrain de golf Algonquin ont débuté en janvier 1998. Les travaux ont pris fin et les activités du terrain de golf ont débuté à l'été 2000. Au mois de décembre 2001, les frais que voici avaient été engagés :

Immobilisations	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	0 %	211 557 \$	0 \$	211 557 \$
Bâtiments	5 %	1 377 250	103 293	1 273 957
Améliorations du terrain de golf	5 %	4 937 843	370 263	4 567 580
Matériel du terrain de golf	20 %	755 900	226 770	529 130
Améliorations extérieures	15 %	178 196	40 094	138 102
Meubles et accessoires	8 %	70 986	8 518	62 468
Améliorations de bâtiments	10%	11,988	1 199	10 789
		7 543 720 \$	750 137 \$	6 793 583 \$

4. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

Sur une période de trois ans, le plein montant de l'emprunt de la province, totalisant 4 572 514 \$, a été reçu, la dernière tranche ayant été versée au cours de l'année 2000. Il s'agit d'un emprunt remboursable au plus tard le 31 mars 2013. Un montant de 300 372 \$ comme remboursement d'intérêt seulement devant débiter le 31 mars 2002 ensuite assujetti à des conditions de remboursement annuel combiné du capital et de l'intérêt avec un acompte final de capital et de l'intérêt de 1 148 476 \$ le 31 mars 2013. Il s'agit d'un emprunt qui porte un intérêt de 6 % composé semi-annuellement et non au préalable, en vigueur à partir de 1999. Pour l'année 2001, le cumul d'intérêts sur l'emprunt s'établissait à 296 057 \$ (2000 – 231 443 \$).

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

5. Contribution reportée

En 1998, la société Algonquin Golf Limited a reçu une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ de la Société de développement régional, afin de l'aider à assumer les coûts de réaménagement, de construction, d'achat de mobilier et d'équipement du nouveau terrain de golf unique au complexe Algonquin. Le montant a été inscrit en totalité comme recettes reportées, jusqu'à l'ouverture du terrain de golf. L'amortissement de cette somme est le même que pour les actifs, dont l'apport a servi au financement, à un taux annuel de 5 %.

6. Surplus d'apport

Le surplus d'apport correspond à la valeur nette de l'ancien chalet du terrain de golf, cédé par Algonquin Properties Limited.

7. Obligations en vertu des contrats de location-acquisition

Des contrats de location-acquisition visant les voiturettes de golf et le matériel d'entretien du terrain de golf sont en vigueur. Le montant brut de l'actif faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 377 243 \$; l'amortissement cumulé total est de 113 173 \$. Le contrat de location des voiturettes de golf et du matériel d'entretien du terrain de golf prend fin en 2004. Le total des paiements futurs du capital et des intérêts s'établit à 263 171 \$. Cette somme comprend le capital 239 674 \$ et les intérêts 23 497 \$. De ces 239 674 \$, la somme de 77 067 \$ est payable durant l'exercice courant et figure au passif exigible.

Voici l'échelonnement des paiements annuels minimaux du capital et des intérêts pour les trois prochaines années:

Année financière

2002	90 438 \$
2003	90 438 \$
2004	<u>82 295 \$</u>
	<u>263 171 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

8. Placements à court terme

Au 31 décembre 2001, Algonquin Golf Limited détenait des placements à court terme pour un montant de 250 000 \$. Ces placements sont des bons du Trésor du gouvernement du Nouveau-Brunswick, évalués selon la méthode de la valeur minimal.

9. Opérations entre personnes apparentées

En vertu de l'entente de gérance, Fairmont Hotels Inc. peut :

- acheter des biens désignés comme biens de l'exploitant, par l'entremise du service des achats de l'exploitant, l'exploitant devant facturer des frais d'achat de 5 % du coût en question,
- confier à des sous-traitants des campagnes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin, comme membre de la chaîne des établissements hôteliers de l'exploitant, les coûts afférents étant assumés par l'exploitant;
- confier à des sous-traitants des campagnes de relations publiques et réaliser des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin, comme membre de la chaîne des établissements hôteliers de l'exploitant, les coûts afférents étant remboursés à l'exploitant.

Ces dépenses sont inscrites aux postes de dépenses pertinents de l'état des recettes, des dépenses et du déficit.

Sur le total des comptes créditeurs et des dettes cumulatives de 917 178 \$ (611 174 \$ en 2000), une somme de 492 445 \$ est payable à Algonquin Properties Limited (511 367 \$ en 2000). Ce montant à payer se rapporte au transfert des recettes, des dépenses, des de l'actif et du passif entre les deux sociétés, lorsque le terrain de golf a ouvert officiellement ses portes le 1^{er} juillet 2000, ainsi qu'en contrepartie des travaux exécutés sur le terrain et qu'a payés Algonquin Properties Limited. Ce montant sera remboursé dès que l'on disposera de fonds suffisants.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 2001

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 2001 et les états des recettes et des dépenses, des modifications de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads 'K D Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 14 mai 2002

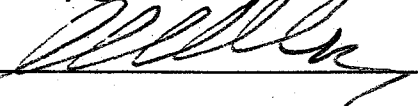
ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**BILAN****31 DÉCEMBRE 2001**

	2001	2000
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (Note 6)	2 531 626 \$	2 381 225 \$
Débiteurs (Note 5c)	793 204	719 642
Stocks, au prix coûtant	107 535	102 504
Frais payés d'avance	43 135	61 727
	<u>3 475 500</u>	<u>3 265 098</u>
Immobilisations (Note 3)	15 693 736	16 128 139
	<u>19 169 236 \$</u>	<u>19 393 237 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	397 475 \$	415 010 \$
Dû à Fairmont Hotels Inc.	213 502	201 443
Dépôts anticipés	20 939	17 615
	<u>631 916</u>	<u>634 068</u>
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires d'une valeur globale ne devant pas dépasser 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 % d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et entièrement libéré		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Surplus d'apport (Note 4)	40 238 428	40 238 428
Déficit	(22 001 108)	(21 779 259)
	<u>18 537 320</u>	<u>18 759 169</u>
	<u>19 169 236 \$</u>	<u>19 393 237 \$</u>

Approuvé par le conseil



administrateur



administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	Budget	2001	2000
RECETTES			
Location de chambres	5 378 349 \$	4 507 054 \$	4 779 831 \$
Ventes d'aliments	2 666 763	2 233 718	2 656 070
Ventes de boissons	687 908	577 436	672 061
Frais de jeu et locations	-	-	147 448
Téléphone	86 770	84 903	86 492
Autres activités sportives	88 400	92 423	81 692
Produits divers	95 733	115 708	139 703
Intérêts	-	72 704	63 978
	<u>9 003 923</u>	<u>7 683 946</u>	<u>8 627 275</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	4 215 671	3 580 654	4 386 610
Frais administratifs et généraux	683 977	802 525	870 115
Publicité et promotion	639 274	599 223	562 468
Réparations et entretien	686 987	734 122	694 462
Chauffage, éclairage, énergie et eau	443 095	420 406	455 515
Impôt foncier	321 687	330 321	344 488
Frais de gestion	625 106	356 392	416 420
Dotation à l'amortissement - immobilisations	1 200 000	1 082 152	1 124 473
Perte découlant de la réduction de la valeur de l'actif	-	-	257 932
	<u>8 815 797</u>	<u>7 905 795</u>	<u>9 112 483</u>
PERTE NETTE	<u>188 126 \$</u>	<u>(221 849) \$</u>	<u>(485 208) \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES MODIFICATIONS DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	2001	2000
Capital-actions		
Solde d'ouverture et de clôture	300 000 \$	300 000 \$
Déficit		
Solde d'ouverture	(21 779 259) \$	(21 294 051) \$
Perte nette	(221 849)	(485 208)
Solde de clôture	(22 001 108) \$	(21 779 259) \$
Surplus d'apport		
Solde d'ouverture	40 238 428 \$	38 047 960 \$
Radiation d'emprunt et d'avances	-	2 250 000
Actif cédé à AGL	-	(59 532)
Solde de clôture	40 238 428 \$	40 238 428 \$
Avoir total	18 537 320 \$	18 759 169 \$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	2001	2000
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX) :		
Activités d'exploitation:		
Perte nette de l'exercice	(221 849) \$	(485 208) \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	1 082 152	1 124 473
Augmentation des postes hors caisse	(62 153)	(298 872)
du fonds de roulement		
Perte découlant d'une réduction de la valeur de l'actif	-	257 932
	<u>798 150</u>	<u>598 325</u>
Activités de financement		
Avances de la province	-	2 250 000
	<u>-</u>	<u>2 250 000</u>
Activités d'investissement:		
Achat d'immobilisations – rénovations	(647 749)	(522 441)
	<u>(647 749)</u>	<u>(522 441)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	150 401	2 325 884
Position de trésorerie au début de l'exercice	<u>2 381 225</u>	<u>55 341</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>2 531 626 \$</u>	<u>2 381 225 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

1. Description des opérations

La société est une propriété exclusive de la province du Nouveau-Brunswick, et dirige les opérations de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié le fonctionnement quotidien des opérations de l'hôtel à l'entreprise Fairmont Hotels Inc.

Le terrain de golf entièrement rénové est devenu entièrement fonctionnel le 1^{er} juillet 2000 et il a été subséquemment séparé de la société. L'actif du terrain de golf, l'immeuble, le terrain et le matériel connexe ont été cédés à la société Algonquin Golf Limited. Après la cession de l'actif, les recettes de golf et les dépenses ont été consignées dans les livres d'Algonquin Golf Limited.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance avec Fairmont Hotels Inc. pour fixer les plafonds des frais de remplacement du matériel imputables aux opérations de l'hôtel. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 %) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.

(b) Les frais de remplacement de la vaisselle de porcelaine, de la verrerie, de l'argenterie, des ustensiles, de la literie et d'autres fournitures connexes sont inscrits comme dépenses pendant l'année de l'achat, conformément aux clauses de l'entente de gérance avec Fairmont Hotels Inc.

(c) L'amortissement des immobilisations et des frais reportés a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans la note 3.

3. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	-	130 282 \$	-	130 282 \$
Bâtiments, améliorations et matériel	2.5 – 10 %	23 174 660	8 390 257	14 784 403
Matériel d'exploitation	8 – 20 %	3 078 902	2 299 851	779 051
		<u>26 383 844 \$</u>	<u>10 690 108 \$</u>	<u>15 693 736 \$</u>

Les actifs sont amortis pour l'exercice au complet dans l'année d'achat.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2001

4. Surplus d'apport

Le surplus d'apport est le résultat de renonciation par la province du Nouveau-Brunswick, en 1999 et 2000, de tous les emprunts et les avances, y compris les intérêts courus.

5. Opérations entre personnes apparentées

- (a) Les employés du gouvernement provincial et de Fairmont Hotels Inc., qui s'occupent de la gestion et de l'exploitation de l'hôtel Algonquin ont droit à un hébergement, à des repas, à des services de buanderie et de valet raisonnables, sans frais.

Tous les autres biens et services offerts par l'hôtel aux employés du gouvernement provincial sont facturés à ces employés, à leur juste valeur marchande.

- (b) En vertu de l'entente de gérance, Fairmont Hotels Inc. (l'exploitant) peut :

- acheter des biens identifiés comme biens de l'exploitant, par l'entremise du service des achats de l'exploitant, l'exploitant pouvant facturer des frais d'achat de 5 % du coût en question;
- confier à des sous-traitants des campagnes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin, comme membre de la chaîne des établissements hôteliers de l'exploitant, dont le coût sera payé à l'exploitant;
- confier à des sous-traitants des campagnes de relations publiques et réaliser des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin, comme membre de la chaîne des établissements hôteliers de l'exploitant, dont le coût sera payé à l'exploitant;
- obtenir les services de réservation offerts par le centre de réservation globale, selon des taux convenus de temps à autre par les parties;
- obtenir des compétences techniques et spécialisées en matière d'exploitation (personnel de l'exploitant), à des taux que doivent négocier les deux parties; ces compétences concerneraient en règle générale un programme de rénovation des immobilisations.

Au cours de l'année 2001, au titre de ces services, le siège social de Fairmont Hotels Inc. a facturé à l'hôtel une somme de 1 111 700 \$ (1 125 387 \$ en 2000). L'hôtel Algonquin a aussi versé un montant de 18 789 \$ (110 534 \$ en 2000) pour des biens et services d'autres établissements de la chaîne Fairmont Hotels pendant l'année 2001. Ces montants ont été inscrits aux postes de dépenses pertinents de l'état des recettes et des dépenses.

- c) Le 1^{er} juillet 2000, les opérations du terrain de golf et les opérations de l'hôtel ont été scindées, au moment où le terrain de golf est devenu entièrement fonctionnel. Ce compte débiteur se rapporte au transfert de recettes, de dépenses, de l'actif et du passif entre les deux sociétés. Le montant total à porter au compte débiteur d'Algonquin Golf Limited s'établit à 492 445 \$ (511 367 \$ en 2000). Ce montant sera remboursé dès que les fonds suffisants deviendront disponibles.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

6. Placements à court terme

Au 31 décembre 2001, Algonquin Properties Limited détenait des placements à court terme pour un montant de 1 800 000 \$ (2 100 000 \$ en 2000). Ces placements sont des bons du Trésor du gouvernement du Nouveau-Brunswick, évalués selon la méthode de la valeur minimale.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DE L' ASSURANCE-RÉCOLTE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 10 juillet 2002

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Débiteurs		
Canada	283 382 \$	42 504 \$
Autres	-	5 022
	283 382	47 526
Compte en fiducie d'assurance-récolte (note 2)	6 346 166	4 835 891
	<u>6 629 548 \$</u>	<u>4 883 417 \$</u>
 PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs		
Indemnités	149 729 \$	198 764 \$
Province du Nouveau-Brunswick	2 062	1 722
	151 791	200 486
Revenu reporté (note 4)	47 361	43 027
Excédent	6 430 396	4 639 904
	<u>6 629 548 \$</u>	<u>4 883 417 \$</u>

Léopold Bourgeois

Ministre, de la part de la Commission **président**

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
RECETTES		
Primes reçues des producteurs (tableau A)	375 935 \$	428 129 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	1 167 149	1 275 386
- Canada	1 167 149	1 275 386
	<u>2 710 233</u>	<u>2 978 901</u>
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	490 058	487 616
- Canada	490 058	487 616
Intérêt des producteurs	2 023	2 016
	<u>3 692 372</u>	<u>3 956 149</u>
DÉPENSES		
Indemnités (tableau B)	764 571	551 692
Frais d'administration (tableau C)	980 115	975 232
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	78 597	259 164
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	78 597	259 164
	<u>1 901 880</u>	<u>2 045 252</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>1 790 492 \$</u>	<u>1 910 897 \$</u>

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
Excédent au début de l'exercice	4 639 904 \$	2 729 007 \$
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	1 790 492	1 910 897
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	6 430 396 \$	4 639 904 \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	1 790 492 \$	1 910 897 \$
(Augmentation) diminution des débiteurs	(235 856)	40 507
Augmentation (diminution) des créditeurs	(48 695)	(537 969)
Augmentation (diminution) du revenu reporté	4 334	(781)
Augmentation du compte en fiducie	(1 510 275)	(1 412 654)
Provenance de fonds dû à l'exploitation	-	-
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS** **31 MARS 2002**

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toutes transactions comptables sont inscrites au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Compte en fiducie d'assurance-récolte

Le Province du Nouveau-Brunswick maintient un compte en fiducie pour la Commission. Tous les enregistrements des encaissements et de déboursements sont faits par l'entremise de ce compte.

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires sont les suivantes :

Niveau de couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion fédérale
50%	Gratis	50%	50%
65%	50% de l'augmentation	25% de l'augmentation	25% de l'augmentation
80%	80% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle

(b) Contributions – frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais engagés dans l'administration du programme d'assurance-récolte.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance basée sur le total des primes d'assurance-récolte (2,9% du total des primes en 2002 et 8,7% en 2001) est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des contributions sont faites par les Fonds pour une partie des déficits d'opérations encourus par la commission sur une base de récolte annuelle.

**Fonds de réassurance-récolte du Canada pour
le Nouveau-Brunswick**

	2002	2001
Excédent des demandes d'indemnités sur les primes au 1 avril	2 197 428 \$	2 456 592 \$
Primes versées	(78 597)	(259 164)
Excédent des demandes d'indemnités sur les primes au 31 mars	<u>2 118 831 \$</u>	<u>2 197 428 \$</u>

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick

	2002	2001
Excédent des primes sur les demandes d'indemnités au 1 avril	(2 063 213)\$	(1 804 049)\$
Primes versées	(78 597)	(259 164)
Excédent des primes sur les demandes d'indemnités au 31 mars	<u>(2 141 810)\$</u>	<u>(2 063 213)\$</u>

4. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
Pommes de terre	286 320 \$	348 713 \$
Graines de printemps	33 578	21 889
Pommes	17 701	16 298
Bleuets	21 814	23 772
Fraises	16 522	17 457
	375 935 \$	428 129 \$

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
Pommes de terre	297 782 \$	355 767 \$
Graines de printemps	88 404	29 501
Pommes	96 672	22 760
Bleuets	234 114	135 767
Fraises	47 599	7 897
	764 571 \$	551 692 \$

TABLEAU C

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002	2001
Personnel	684 149 \$	686 854 \$
Coûts de traitement des données informatiques	6 656	7 775
Transport et communication	76 812	74 542
Services publics, matériel et fourniture	9 732	7 558
Services professionnels	106 078	97 754
Réparation et entretien	9 287	10 136
Espace de bureau et prix de location du matériel	52 284	52 538
Biens d'équipement	11 265	9 940
Autres	23 852	28 135
	<u>980 115 \$</u>	<u>975 232 \$</u>

Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

**Commission des
entreprises de service
public de la province du
Nouveau-Brunswick
États financiers**
Au 31 mars 2002

Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

Rapport des vérificateurs

À la Commission des entreprises de service public
de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002, ainsi que les états des revenus et dépenses et du (déficit) surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énumérées aux notes afférentes aux états financiers.

Saint John, Nouveau-Brunswick
le 17 juillet 2002

Grant Thornton LLP

Comptables agréés

Suite 600
55 Union Street
Saint John
New Brunswick
E2L 5B7
Tel: (506) 634-2900
Fax: (506) 634-4569

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau- Brunswick – Réglementation des services d'électricité
États des revenus et dépenses et du surplus**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
Revenus		
Cotisation des entreprises de service public (Note 6)	\$ 793,314	\$ 191,126
Intérêts	<u>7,846</u>	<u>14,742</u>
	<u>801,160</u>	<u>205,868</u>
Dépenses		
Amortissement	20,950	6,473
Dépenses directes	365,630	61,809
Bibliothèque et publications	3,360	2,467
Frais de bureau et d'administration	101,201	54,457
Honoraires professionnels	3,500	4,800
Salaires et bénéfices marginaux	383,310	179,398
Formation	<u>30,901</u>	<u>25,252</u>
	<u>908,852</u>	<u>334,656</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	\$ <u>(107,692)</u>	\$ <u>(128,788)</u>
Surplus, début de l'exercice	\$ 132,686	\$ 261,474
Insuffisance des revenus sur les dépenses	<u>(107,692)</u>	<u>(128,788)</u>
Surplus, fin de l'exercice	\$ <u>24,994</u>	\$ <u>132,686</u>

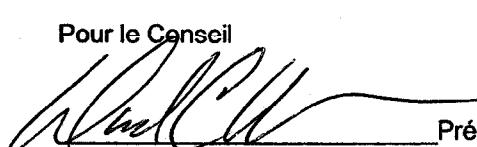
Voir notes afférentes aux états financiers.

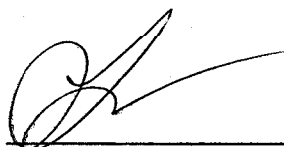
**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau- Brunswick – Réglementation des services d'électricité
Bilan**

Au 31 mars	2002	2001
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ 667,173	\$ 138,367
Comptes à recevoir (Note 3)	16,364	10,917
Frais payés d'avance	717	-
À recevoir du fonds de gaz naturel	50,309	-
À recevoir du fonds des assureurs d'automobiles	<u>68,145</u>	<u>-</u>
	802,708	149,284
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	-	2,815
Équipement (Note 5)	<u>88,200</u>	<u>56,628</u>
	<u>\$ 890,908</u>	<u>\$ 208,727</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 15,914	\$ 73,226
Produit constaté d'avance	<u>850,000</u>	<u>-</u>
	865,914	73,226
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	<u>-</u>	<u>2,815</u>
	865,914	76,041
Surplus	<u>24,994</u>	<u>132,686</u>
	<u>\$ 890,908</u>	<u>\$ 208,727</u>

Engagement (Note 9)

Pour le Conseil

 Président

 Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

2001

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation

Insuffisance des revenus sur les dépenses	\$ (107,692)	\$ (128,788)
Amortissement	<u>20,950</u>	<u>6,473</u>
	(86,742)	(122,315)
Changements aux		
Comptes à recevoir	(5,447)	9,657
Frais payés d'avance	(717)	116
Fournisseurs et frais courus	(57,312)	68,726
Produit constaté d'avance	<u>850,000</u>	<u>-</u>
	<u>699,782</u>	<u>(43,816)</u>

Investissement

Transfert d'équipements informatiques de la division du gaz naturel	(2,695)	-
Produit provenant de la disposition d'équipements informatiques	133	-
Achat d'équipements informatiques	(18,279)	(12,672)
Achat d'équipements de bureau	(667)	-
Achat d'améliorations locatives	<u>(31,014)</u>	<u>(38,251)</u>
	<u>(52,522)</u>	<u>(50,923)</u>

Financement

À recevoir du fonds de gaz naturel	(50,309)	-
À recevoir du fonds d'assureurs d'automobiles	<u>(68,145)</u>	<u>-</u>
	<u>(118,454)</u>	<u>-</u>

Augmentation (diminution) nette des espèces et
quasi-espèces 528,806 (94,739)

Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice 138,367 233,106

Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice \$ 667,173 \$ 138,367

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2002

1. Nature des opérations

La Commission des entreprises de service public réglemente les services d'électricité, les assureurs d'automobiles, l'industrie des autobus publics ainsi que la distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

La Commission est exempt de l'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Résumé des conventions comptables principales

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission et est constaté dans la division des services d'électricité. Les dépôts et retraits reliés aux opérations des assureurs d'automobiles et du gaz naturel de la Commission sont comptabilisés dans les comptes inter-divisions.

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement informatique

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de 10 ans.

Dépenses directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

Attributions

Certains postes du bilan et de l'état des revenus et dépenses ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

État des flux de trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick- Réglementation des services d'électricité
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2002

3. Comptes à recevoir	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Comptes à recevoir	\$ 581	\$ 269
TVH à recevoir	13,112	9,957
Avances pour frais de déplacements	<u>2,671</u>	<u>691</u>
	<u>\$ 16,364</u>	<u>\$ 10,917</u>

4. Fonds tenus en fiducie

La somme de \$nil (2001 - \$2,815) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

5. Équipement	<u>2002</u>		<u>2001</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Équipement informatique	\$ 47,936	\$ 22,075	\$ 25,861	\$ 18,377
Améliorations locatives	<u>69,265</u>	<u>6,926</u>	<u>62,339</u>	<u>38,251</u>
	<u>\$ 117,201</u>	<u>\$ 29,001</u>	<u>\$ 88,200</u>	<u>\$ 56,628</u>

6. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick- Réglementation des services d'électricité
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2002

6. Cotisation des entreprises de service public (suite)	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenu brut des entreprises de service public	\$ <u>1,312,097,698</u>	\$ <u>1,250,665,835</u>
Estimation des dépenses communes	\$ 540,000	\$ 323,600
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(14,000)</u>	<u>(6,000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	526,000	317,600
Estimation des dépenses directes	<u>400,000</u>	<u>135,000</u>
	926,000	452,600
Surplus de l'exercice précédent	<u>(132,686)</u>	<u>(261,474)</u>
Cotisation des entreprises de service public	\$ <u>793,314</u>	\$ <u>191,126</u>

7. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 2002 et le 31 mars 2001 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

8. Plan de pension des employés

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de services et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de \$24,441. La province a avisé la Commission que le plan était entièrement financé au 1 avril 2000.

9. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. En vertu de ce contrat, les versements minimums annuels s'élèvent à approximativement \$126,000.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
d'automobiles**

États des revenus et dépenses et du (déficit) surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

2001

Revenus

Cotisation des assureurs d'automobiles (Note 2)	\$ 345,259	\$ 251,900
Intérêts	<u>7,846</u>	<u>14,742</u>
	<u>353,105</u>	<u>266,642</u>

Dépenses

Conseiller actuariel	128,029	17,447
Publicité	4,400	-
Indemnité des commissaires	7,026	95
Frais de déplacement des commissaires	3,569	-
Amortissement	20,949	6,473
Dépense directe	-	821
Bibliothèque et publications	3,360	2,467
Frais de bureau et d'administration	103,044	54,457
Honoraires professionnels	3,500	2,200
Salaires	183,115	130,148
Formation	<u>1,114</u>	<u>54</u>
	<u>458,106</u>	<u>214,162</u>

(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	\$ <u>(105,001)</u>	\$ <u>52,480</u>
--	---------------------	------------------

Surplus, début de l'exercice	\$ 102,921	\$ 50,441
------------------------------	------------	-----------

(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	<u>(105,001)</u>	<u>52,480</u>
--	------------------	---------------

(Déficit) surplus, fin de l'exercice	\$ <u>(2,080)</u>	\$ <u>102,921</u>
--------------------------------------	-------------------	-------------------

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
d'automobiles**

Bilan

Au 31 mars

2002

2001

Actif

Court terme

Encaisse

\$ - \$ 91,219

Comptes à recevoir (Note 3)

16,364 6,665

Frais payés d'avance

717 -

17,081 97,884

Équipement (Note 4)

88,200 56,628

\$ 105,281 \$ 154,512

Passif

Court terme

Fournisseurs et frais courus

\$ 39,216 \$ 51,591

Payable au fonds des services d'électricité

68,145 -

107,361 51,591

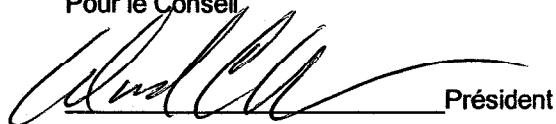
(Déficit) surplus

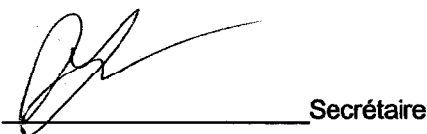
(2,080) 102,921

\$ 105,281 \$ 154,512

Engagement (Note 6)

Pour le Conseil

 Président

 Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
d'automobiles**

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

2001

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation

(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	\$ (105,001)	\$ 52,480
Amortissement	<u>20,949</u>	<u>6,473</u>
	(84,052)	58,953
Changements aux		
Comptes à recevoir	(9,699)	(6,665)
Frais payés d'avance	(717)	116
Fournisseurs et frais courus	<u>(12,375)</u>	<u>34,590</u>
	<u>(106,843)</u>	<u>86,994</u>

Investissement

Transfert d'équipements informatiques de la division du gaz naturel	(2,695)	-
Produit provenant de la disposition d'équipements informatiques	133	-
Achat d'équipements informatiques	(18,278)	(12,672)
Achat d'équipements de bureau	(667)	-
Achat d'améliorations locatives	<u>(31,014)</u>	<u>(38,251)</u>
	<u>(52,521)</u>	<u>(50,923)</u>

Financement

Payable au fonds des services d'électricité	<u>68,145</u>	-
---	---------------	---

(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces	(91,219)	36,071
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>91,219</u>	<u>55,148</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ -	\$ 91,219

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs d'automobiles

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2002

1. Résumé des conventions comptables principales

Encaisse

Un seul compte de banque et maintenu pour la Commission et est constaté dans la division des services d'électricité. Les dépôts et retraits reliés aux opérations des assureurs d'automobiles et du gaz naturel de la Commission sont comptabilisés dans les comptes inter-divisions.

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement informatique

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de 10 ans.

Attributions

Certains postes du bilan et de l'état des revenus et dépenses ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

État des flux de trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

2. Cotisation des assureurs d'automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs d'automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant, afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	\$ <u>366,751,000</u>	\$ <u>341,152,000</u>
Cotisation sur recettes	\$ <u>345,259</u>	\$ <u>251,900</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs
d'automobiles**

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2002

3. Comptes à recevoir	2002	2001
Comptes à recevoir	\$ 581	\$ 269
TVH à recevoir	13,112	6,396
Avances pour frais de déplacements	<u>2,671</u>	<u>-</u>
	\$ <u>16,364</u>	\$ <u>6,665</u>

4. Équipement			<u>2002</u>	<u>2001</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Équipement informatique	\$ 47,936	\$ 22,075	\$ 25,861	\$ 18,377
Améliorations locatives	<u>69,265</u>	<u>6,926</u>	<u>62,339</u>	<u>38,251</u>
	\$ 117,201	\$ 29,001	\$ 88,200	\$ 56,628

5. Plan de pension des employés

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de services et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de \$11,676. La province a avisé la Commission que le plan était entièrement financé au 1 avril 2000.

6. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location d'un emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. En vertu de ce contrat, les versements minimums annuels s'élèvent à approximativement \$126,000.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
États des revenus et dépenses et du surplus**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

2001

Revenus

Cotisation du gaz naturel (Note 3)	\$ 417,278	\$ 822,435
Redevances de franchisage soumis par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	250,000	-
Frais d'enregistrement de l'agent de marketing	1,000	17,500
Intérêts	<u>7,846</u>	<u>14,742</u>
	<u>676,124</u>	<u>854,677</u>

Dépenses

Dépense du Comité de consensus	-	3,482
Amortissement	32,246	20,751
Dépenses directes	78,365	326,095
Bibliothèque et publications	3,360	2,467
Frais de bureau et d'administration	109,962	54,456
Honoraires professionnels	3,500	3,000
Entretien et réparations – véhicule du Conseil	10,690	16,187
Salaires	382,362	438,457
Formation	<u>21,879</u>	<u>22,625</u>
	<u>642,364</u>	<u>887,520</u>

Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ <u>33,760</u>	\$ <u>(32,843)</u>
--	------------------	--------------------

Surplus, début de l'exercice	\$ 48,722	\$ 81,565
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>33,760</u>	<u>(32,843)</u>
Surplus, fin de l'exercice	<u>\$ 82,482</u>	<u>\$ 48,722</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel**

Bilan

Au 31 mars 2002 2001

Actif

Court terme

Encaisse	\$ -	\$ 241,222
Comptes à recevoir (Note 4)	16,364	27,672
Frais payés d'avance	<u>717</u>	<u>-</u>
	17,081	268,894

Équipement (Note 5)

<u>128,978</u>	<u>96,919</u>
\$ 146,059	\$ 365,813

Passif

Court terme

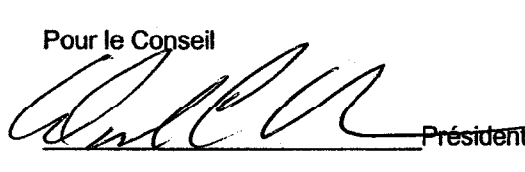
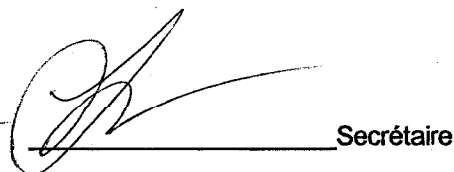
Fournisseurs et frais courus	\$ 13,268	\$ 317,091
Payable au fonds des services d'électricité	<u>50,309</u>	<u>-</u>
	63,577	317,091

Surplus

<u>82,482</u>	<u>48,722</u>
\$ 146,059	\$ 365,813

Engagement (Note 7)

Pour le Conseil

 Président  Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2002

2001

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation

Excédent (insuffisance) des revenus sur
les dépenses

\$ 33,760 \$ (32,843)

Amortissement

32,246 20,751

66,006 (12,092)

Changements aux

Comptes à recevoir

11,308 (27,672)

Frais payés d'avance

(717) 116

Fournisseurs et frais courus

(303,823) (226,363)

(227,226) (266,011)

Investissement

Transfert d'équipements informatiques à d'autres divisions

5,390 -

Produit provenant de la disposition d'immobilisations

133 14,332

Achat d'équipements informatiques

(18,277) (25,536)

Achat d'améliorations locatives

(31,014) (38,251)

Achat de véhicules motorisés

(19,870) (38,646)

Achat d'équipements de bureau

(667) -

(64,305) (88,101)

Financement

Payable au fonds des services d'électricité

50,309 -

Diminution nette des espèces et quasi-espèces

(241,222) (354,112)

Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice

241,222 595,334

Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice

\$ - \$ 241,222

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2002

1. Résumé des conventions comptables principales

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission et est constaté dans la division des services d'électricité. Les dépôts et retraits reliés aux opérations des assureurs automobiles et du gaz naturel de la Commission sont comptabilisés dans les comptes inter-divisions.

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement informatique

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de 10 ans.

Véhicules motorisés

Les véhicules motorisés sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 20%.

Attributions

Certains postes du bilan et de l'état des revenus et dépenses ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

État des flux de trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

2. Modification comptable

Au cours de 2002, la direction a réévalué la durée d'utilisation prévue des véhicules de la Commission. La direction a déterminé que la durée d'utilisation d'un des véhicules était de 3 ans et non 5 ans comme évalué antérieurement. Par conséquent, pour 2002 ce véhicule est amorti selon la méthode linéaire en utilisant la durée d'utilisation modifiée. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, cette modification a résulté en une augmentation de la dépense d'amortissement de \$3,567.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel**
Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2002

3. Cotisation du gaz naturel

Conformément à l'article 87 de la Loi sur la distribution du gaz naturel, les distributeurs de gaz naturel sont cotisés annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque distributeur ainsi que pour leur portion des frais communs ainsi déterminé par la Commission. Les frais payés par chaque distributeur au Ministère des Ressources Naturelles et d'Énergie ont été remis par le Ministère à la Commission afin d'être utilisée pour réduire les dépenses communes de réglementation du gaz naturel. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Estimation des dépenses communes	\$ 642,000	\$ 560,000
Moins : estimation du montant de revenu d'intérêt du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	(16,000) <u>(250,000)</u>	(6,000) <u>-</u>
Estimation des dépenses nettes communes	376,000	554,000
Estimation des dépenses directes	<u>90,000</u>	<u>350,000</u>
	466,000	904,000
Surplus de l'exercice précédent	<u>(48,722)</u>	<u>(81,565)</u>
Cotisation du gaz naturel	\$ <u>417,278</u>	\$ <u>822,435</u>

4. Comptes à recevoir

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Comptes à recevoir	\$ 581	\$ 269
TVH à recevoir	13,112	26,712
Avances pour frais de déplacements	<u>2,671</u>	<u>691</u>
	\$ <u>16,364</u>	\$ <u>27,672</u>

5. Équipement

			<u>2002</u>	<u>2001</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement informatique	\$ 47,936	\$ 22,075	\$ 25,861	\$ 26,463
Améliorations locatives	69,265	6,926	62,339	38,251
Véhicules motorisés	<u>58,516</u>	<u>17,738</u>	<u>40,778</u>	<u>32,205</u>
	\$ <u>175,717</u>	\$ <u>46,739</u>	\$ <u>128,978</u>	\$ <u>96,919</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2002

6. Plan de pension des employés

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de services et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de \$24,381. La province a avisé la Commission que le plan était entièrement financé au 1 avril 2000.

7. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location d'un emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. En vertu de ce contrat, les versements minimums annuels s'élèvent à approximativement \$126,000.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in dark ink that reads "K.D. Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 14 juin 2002

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2002

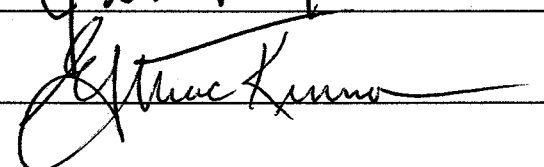
	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	566 806 \$	1 125 161 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	101	101
	566 907 \$	1 125 262 \$

PASSIF ET SURPLUS D'APPORT

Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	566 806 \$	1 125 161 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	566 907 \$	1 125 262 \$

Approuvé par la commission


 _____ membre


 _____ membre

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002		2001
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	83 269 000 \$	89 727 280 \$	90 195 058 \$
Autres recettes (note 3)	31 000	24 380	39 129
	<u>83 300 000</u>	<u>89 751 660</u>	<u>90 234 187</u>
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	80 031 000	86 230 908	86 776 483
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	500 000	500 000	500 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	700 000
Accords avec les Premières nations	-	454 678	575 045
Dépenses d'inspection de la commission	1 137 000	1 077 854	1 084 936
Dépenses administratives	175 000	74 113	136 334
Ministère de la Santé et Mieux-être (joueur compulsif; éducation et traitement)	757 000	714 107	461 389
	<u>83 300 000</u>	<u>89 751 660</u>	<u>90 234 187</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Le bénéfice de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. est distribué à chacune des quatre provinces de l'Atlantique ou à leurs agences. La part de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour l'année courante représente le bénéfice calculé de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. au Nouveau-Brunswick, comme déterminé par l'entente unanime des actionnaires, modifiée et redressée, signée le 8 août 2000.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Depuis 1999, la Société des loteries de l'Atlantique Inc. s'est mis à avancer ces fonds durant le mois, au lieu de déboursier le plein montant le mois suivant.

Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et cinq cent mille dollars respectivement.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 2002, cinq des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loterie: Fort Folly, Oromocto, Woodstock, St. Mary's et Burnt Church. La Province a un autre accord signé avec Madawaska-Maliseet. Il ne reçoit néanmoins aucun revenu de loterie suite à cet accord.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et elle est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et s'assure de la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	2002	2001
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	1 125 161 \$	1 264 204 \$
Recettes pour l'exercice	89 751 660	90 234 187
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	90 876 821	91 498 391
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	90 310 015	90 373 230
Solde à la fin de l'exercice	566 806 \$	1 125 161 \$

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU
TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 DÉCEMBRE 2001

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN

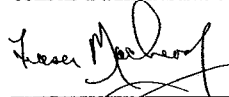
au 31 décembre 2001

	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
ACTIF		
Créances (note 3)	9 290 \$	11 542 \$
Engagements recouvrables au titre des prestations	85 542	80 176
Placements (note 4)	569 297	559 426
Immobilisations (note 5)	9 160	9 483
Autres éléments d'actif	457	418
	<u>673 746 \$</u>	<u>661 045 \$</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	10 078 \$	9 045 \$
Engagements au titre des prestations (notes 7 et 8)	670 241	622 899
Total du passif	680 319	631 944
Solde du fonds	(6 573)	29 101
	<u>673 746 \$</u>	<u>661 045 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



Robert Davidson
Comité d'évaluation des services financiers,
conseil d'administration



N. Fraser MacLeod
Comité d'évaluation des services financiers,
conseil d'administration



Raymond Campbell
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre de la Formation et du
Développement de l'emploi de la province du
Nouveau-Brunswick

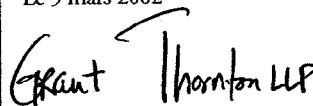
Nous avons vérifié le bilan de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2001, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Le 5 mars 2002


Comptables agréés

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS
Exercice terminé le 31 décembre 2001

	RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2000 (en milliers) Réal
	Budget	2001 (en milliers) Réal	
REVENUS			
Cotisations (note 9)	95 425 \$	89 762 \$	95 950 \$
Employeurs tenus personnellement responsables (note 10)	20 721	32 772	28 279
Placements (note 4)	43 500	35 351	53 406
Province du Nouveau-Brunswick	900	900	900
	160 546	158 785	178 535
DÉPENSES			
Frais engagés au titre des réclamations (note 7)			
Invalidité à court terme et réadaptation	40 755	44 210	42 126
Invalidité à long terme	44 150	64 951	67 962
Prestations de survivant	10 436	8 390	11 599
Assistance médicale	36 369	49 754	42 625
	131 710	167 305	164 312
Administration			
Opérations (note 11)	19 117	18 910	18 252
Santé et sécurité au travail (note 11)	6 477	6 341	6 317
Tribunal d'appel	1 288	1 175	1 120
Obligations prévues par la loi (note 12)	550	556	547
Rabais relatifs aux Services de gestion des risques	300	172	421
	27 732	27 154	26 657
Total des dépenses	159 442	194 459	190 969
Excédent des (dépenses) sur les revenus avant élément inhabituel	1 104	(35 674)	(12 434)
Élément inhabituel :			
Effet de la modification législative [note 7 ii)]	—	—	(7 500)
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	1 104 \$	(35 674) \$	(19 934) \$

SOLDE DU FONDS

Solde du fonds, début de l'exercice	29 101 \$	49 035 \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(35 674)	(19 934)
Solde du fonds, fin de l'exercice	(6 573) \$	29 101 \$

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
RENTRÉES ET SORTIES DE FONDS LIÉES À L'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	92 295 \$	95 093 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	22 366	16 850
Placements	35 238	54 537
Province du Nouveau-Brunswick	2 440	900
	<u>152 339</u>	<u>167 380</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	115 803	94 577
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	24 770	21 742
	<u>140 573</u>	<u>116 319</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	11 766	51 061
RENTRÉES ET SORTIES DE FONDS LIÉES À L'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition d'immobilisations	1 895	2 124
Augmentation nette des placements	9 871	48 937
Placements, début de l'exercice	559 426	510 489
Placements, fin de l'exercice	<u>569 297 \$</u>	<u>559 426 \$</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. La Commission est responsable de l'application de la *Loi sur les accidents du travail*, de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de la *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes; et de la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

La province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à accorder une subvention à la Commission aux fins de la santé et de la sécurité au travail.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Cotisations non facturées

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. Une part des créances est une estimation fondée sur une analyse des données sur la masse salariale des employeurs cotisés et sur des renseignements divers. Le reste est déterminé à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (des organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument les coûts directs de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés, un recouvrement compensatoire correspondant aux engagements au titre des prestations figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés d'État doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à la Commission qui constituera une garantie.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent également des obligations estimatives en vertu de la *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés*. Une partie des paiements destinés aux conjoints admissibles de travailleurs décédés a été récupérée de la province du Nouveau-Brunswick en 2001 et en conséquence, une somme compensatoire a été présentée au bilan au 31 décembre 2001 comme une partie des engagements recouvrables au titre des prestations.

Placements

a) Placements à échéance fixe

Les placements à échéance fixe sont présentés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés découlant de la cession de placements à échéance fixe sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période moyenne restant à courir jusqu'à l'échéance du placement, soit environ neuf ans.

b) Actions

Les placements en actions et les contrats d'option sont présentés à la moyenne mobile de la valeur marchande. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés qui se sont produits au cours de l'exercice sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

c) Juste valeur

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les placements à échéance fixe et les actions sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice.
- Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont présentés au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

d) Devises

Les placements en actions en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits des actions sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit.

Les gains ou les pertes sur change résultant de la conversion de soldes d'actions en devises sont amortis par imputation au revenu de placements de la même manière que tout autre gain ou perte sur actions.

e) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont le prix dépend du prix d'une ou de plusieurs valeurs faisant l'objet de l'option, du taux de référence ou des indices. Au 31 décembre 2001, la Commission détenait des parts dans un fonds commun qui utilise des contrats à terme normalisés sur un indice boursier américain sans facteur d'endettement (un genre d'instrument financier dérivé) pour se rapprocher du rendement du S&P 500, un indice boursier américain. Le placement de la Commission dans ce fonds est traité comme un placement en actions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ou 40 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une extrapolation au 31 décembre 2001 d'une évaluation actuarielle effectuée en 1999 par l'actuaire-conseil indépendant de la Commission.

Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration éventuels des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision.

La Commission a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations à tous les deux ans. Une telle évaluation a été effectuée en date du 31 décembre 2000. Dans l'interim, l'actuaire interne fait une estimation des engagements au titre des prestations. L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la Commission, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète. Les coûts réels éventuels pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de la Commission permet un écart entre 100 et 110 % de son pourcentage de capitalisation de l'actif sur le passif et précise un objectif de capitalisation de 105 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, de désastres et d'autres circonstances imprévues, assurant ainsi la stabilisation des taux. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la Commission d'atteindre un pourcentage de capitalisation qui est considéré à recommander du point de vue financier. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2001 se chiffre à 99,0 % (2000 – 104,6 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

Centre de rééducation professionnelle

Un total de 7,3 millions de dollars (2000 – 5,8 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de la Commission.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

3. CRÉANCES

	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
Cotisations facturées	1 869 \$	2 555 \$
Cotisations non facturées	6 004	6 626
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	1 847	2 514
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 654)	(1 674)
Autres	1 224	1 521
	<u>9 290 \$</u>	<u>11 542 \$</u>

4. PLACEMENTS

La Commission a élaboré une politique visant la gestion de ses placements. Dans le cadre de son processus d'investissement, elle fait appel aux services externes de gestionnaires de portefeuille. L'observation de la politique de placement par ces gestionnaires de portefeuille est évaluée à intervalles réguliers.

	2001 (en milliers)		2000 (en milliers)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
i) Portefeuille de placements				
Placements marché monétaire	7 621 \$	7 621 \$	16 558 \$	16 558 \$
Placements à échéance fixe	210 994	220 314	215 526	219 962
Actions				
Canadiennes	97 849	95 306	91 703	96 846
Américaines	184 322	187 908	183 060	194 921
Non nord-américaines	99 574	93 822	105 909	107 525
Total des actions	381 745	377 036	380 672	399 292
	<u>600 360</u>	<u>604 971</u>	<u>612 756</u>	<u>635 812</u>
Gains matérialisés reportés sur placements	(31 063)	–	(53 330)	–
	<u>569 297 \$</u>	<u>604 971 \$</u>	<u>559 426 \$</u>	<u>635 812 \$</u>

ii) Gains matérialisés reportés sur placements

	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	53 330 \$	42 362 \$
Gains nets matérialisés sur placements pour l'exercice	5 197	46 928
	<u>58 527</u>	<u>89 290</u>
Amortissement au revenu de placements	(27 464)	(35 960)
Solde, fin de l'exercice	<u>31 063 \$</u>	<u>53 330 \$</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

4. PLACEMENTS (SUITE)

	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
iii) Revenu de placements		
Intérêts et dividendes	18 900 \$	22 805 \$
Amortissement des gains matérialisés reportés sur placements	27 464	35 960
Amortissement des gains non matérialisés reportés sur placements	(7 994)	(2 021)
	38 370	56 744
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(3 019)	(3 338)
	35 351 \$	53 406 \$

iv) Accord relatif aux placements

La Commission a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. Les présents états financiers rapportent la part proportionnelle des placements de la Commission dans le fonds, laquelle était de 91,28 % au 31 décembre 2001 (2000 – 91,04 %). La Commission reçoit des honoraires pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

v) Gestion de risque de change

La Commission a certains placements libellés en devises. Elle n'entreprend pas de stratégies de couverture à long terme pour le risque de change de placements à l'étranger. Les fluctuations monétaires peuvent avoir un effet sur le rendement des placements.

vi) Gestion de risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe se pose en raison de la possibilité que l'émetteur d'un instrument manque à son obligation de faire des paiements d'intérêts et de rembourser le capital. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que la Commission détienne des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « A » ou plus.

Approximativement 23 % (2000 – 21 %) des placements à échéance fixe sont des obligations directes d'une banque à charte canadienne.

vii) Gestion du risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt sont gérées en variant la durée du portefeuille des placements à revenu fixe. Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance des placements à échéance fixe en cours de la Commission.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)			
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2001
Placements à échéance fixe (juste valeur)	4 491 \$	119 928 \$	95 895 \$	220 314 \$
				Total 2000
				219 962 \$

Le rendement effectif moyen de ces placements à échéance fixe se chiffre à 4,82 % (2000 – 5,65 %) par an selon la valeur marchande.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

5. IMMOBILISATIONS

	2001 (en milliers)			2000 (en milliers)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	162 \$	– \$	162 \$	162 \$
Bâtiments	11 246	5 737	5 509	5 650
Mobilier et matériel	4 135	3 242	893	858
Logiciels et matériel informatique	6 567	4 103	2 464	2 638
Véhicules	249	117	132	175
	22 359 \$	13 199 \$	9 160 \$	9 483 \$

6. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	7 745 \$	6 770 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 333	2 275
	10 078 \$	9 045 \$

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique

	2001 (en milliers)					2000 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	80 483 \$	309 263 \$	121 707 \$	111 446 \$	622 899 \$	539 084 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	40 157	25 671	2 610	29 828	98 266	87 586
Accidents des exercices antérieurs	4 053	39 280	5 780	19 926	69 039	76 726
	44 210	64 951	8 390	49 754	167 305	164 312
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	12 600	77	119	8 275	21 071	19 492
Accidents des exercices antérieurs	25 807	26 490	18 145	24 290	94 732	75 085
	38 407	26 567	18 264	32 565	115 803	94 577
Solde avant la modification législative	86 286	347 647	111 833	128 635	674 401	608 819
Effet de la modification législative	–	–	(4 160)	–	(4 160)	14 080
Solde, fin de l'exercice	86 286 \$	347 647 \$	107 673 \$	128 635 \$	670 241 \$	622 899 \$

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

ii) Modification législative

Pendant l'exercice, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés* qui prévoit un paiement spécial de 80 000 \$ aux conjoints survivants dont les prestations ont cessé avant le 17 avril 1985 en raison d'un remariage ou de la cohabitation à condition que ces conjoints survivants présentent le formulaire de demande réglementaire dans le délai prescrit, c'est-à-dire avant le 30 septembre 2001.

En 2001, des paiements totalisant 9,92 millions de dollars ont été effectués à 124 conjoints à charge admissibles. La province du Nouveau-Brunswick et d'autres employeurs tenus personnellement responsables ont contribué la somme de 2,42 millions de dollars de ces fonds et la Commission a financé le solde de 7,50 millions de dollars. En 2000, la Commission a estimé que 176 conjoints à charge étaient admissibles au paiement. En 2001, les engagements au titre des prestations ont été réduits de 4,16 millions de dollars pour refléter le nombre réel de conjoints à charge admissibles.

iii) Accidents de l'exercice courant

	2001 (en milliers)			2000 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais éventuels prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais éventuels prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Ininvalidité à court terme et réadaptation	12 600 \$	27 557 \$	40 157 \$	11 389 \$	26 062 \$	37 451 \$
Ininvalidité à long terme	77	25 594	25 671	174	20 457	20 631
Prestations de survivant	119	2 491	2 610	21	1 249	1 270
Assistance médicale	8 275	21 553	29 828	7 908	20 326	28 234
	21 071 \$	77 195 \$	98 266 \$	19 492 \$	68 094 \$	87 586 \$

iv) Accidents des exercices antérieurs

Suite à l'estimation des engagements au titre des prestations faite en fin d'exercice, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux engagements au titre des prestations et aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	2001 (en milliers)	2000 (en milliers)
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(1 400) \$	(5 800) \$
Évolution défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	3 200	3 700
Évolution défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	13 300	9 100
Augmentation des prestations en raison de modifications à l'impôt sur le revenu	—	12 300
Évolution favorable des prestations d'invalidité à court terme et de réadaptation	(2 800)	—
Provision pour les réclamations extraordinaires	5 500	—

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

8. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

L'estimation des engagements au titre des prestations est faite selon des hypothèses qui reflètent des prévisions à court et à long terme. Le tableau qui suit donne les principales hypothèses économiques utilisées :

	2001		2000	
	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements
Taux de rendement brut	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %
Inflation – premier exercice	3,05 %	4,35 %	2,40 %	4,35 %
– exercices subséquents	4,35 %	4,35 %	4,35 %	4,35 %
Taux de rendement net – premier exercice	4,80 %	3,50 %	5,47 %	3,50 %
– exercices subséquents	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

9. COTISATIONS

	2001 (en milliers)		2000 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	95 200 \$	89 539 \$	95 617 \$
Intérêts et amendes	600	916	853
Créances irrécouvrables	(375)	(693)	(520)
	95 425 \$	89 762 \$	95 950 \$

10. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	2001 (en milliers)		2000 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Cotisations	20 721 \$	32 772 \$	28 279 \$
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme et réadaptation	7 447	10 536	8 177
Invalidité à long terme	4 756	9 409	10 042
Prestations de survivant	910	1 258	933
Assistance médicale	4 608	8 484	6 535
	17 721	29 687	25 687
Administration	3 000	3 085	2 592
	20 721 \$	32 772 \$	28 279 \$

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2001

11. ADMINISTRATION

i) Catégories

	2001 (en milliers)		2000 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	18 824 \$	18 323 \$	18 271 \$
Amortissement	1 600	2 127	1 735
Frais professionnels	967	1 020	908
Ressources matérielles et communications	1 569	1 634	1 536
Exploitation des immeubles	2 351	2 173	2 172
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 207	1 087	1 060
Éducation et formation	493	429	381
Autres frais	783	751	729
	27 794	27 544	26 792
Répartition aux frais d'assistance médicale	(2 200)	(2 293)	(2 223)
	25 594 \$	25 251 \$	24 569 \$

Une partie des frais d'administration de la Commission représente des coûts que la Commission a engagés par l'entremise du Centre de rééducation professionnelle. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

ii) Présentation

	2001 (en milliers)		2000 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Opérations	19 117 \$	18 910 \$	18 252 \$
Santé et sécurité au travail	6 477	6 341	6 317
	25 594 \$	25 251 \$	24 569 \$

12. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Les présents états financiers contiennent les résultats d'activités ordinaires avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Commission peut être considérée comme étant apparentée. La Commission est tenue par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur.

Des placements de 1,3 million de dollars (2000 – 2,1 millions de dollars) détenus par la Commission au 31 décembre 2001 ont été émis par la province, les organismes qui en relèvent ou des municipalités, et garantis par la province.

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

La Commission et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés d'État calculées sur le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire. La charge pour ce régime de retraite équivaut à la contribution annuelle de 0,94 million de dollars (2000 – 0,93 million de dollars). La province a avisé la Commission que le régime était entièrement capitalisé au 1^{er} avril 2000.

14. BUDGET

Les chiffres du budget de 2001 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission et n'ont pas été vérifiés.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de 2000 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA
CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 2002 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

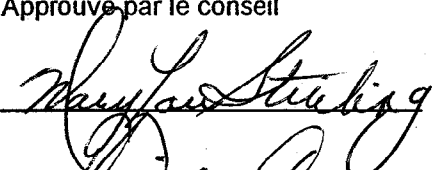
K. D. Robinson, c.a.

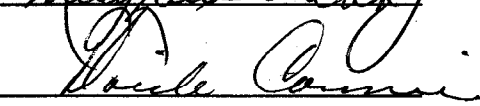
Fredericton (N.-B.)
le 10 juin 2002

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Encaisse	- \$	2 775 \$
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	138 197	1 000
	<u>138 197 \$</u>	<u>3 775 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Excédent	<u>138 197 \$</u>	<u>3 775 \$</u>

Approuvé par le conseil

 présidente

 membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002 Budget	2002	2001
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	436 600 \$	429 992 \$	431 221 \$
Autres	-	-	18 305
	<u>436 600</u>	<u>429 992</u>	<u>449 526</u>
DÉPENSES			
Services personnels	221 800	131 486	199 054
Autres services	174 800	134 003	239 420
Fournitures et approvisionnements	15 000	8 561	18 737
Bien et matériel	5 000	8 490	15 970
Contributions et subventions	20 000	13 030	12 900
Frais de dette et autres	-	-	63
	<u>436 600</u>	<u>295 570</u>	<u>486 144</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	134 422	(36 618)
Excédent, début de l'exercice	-	3 775	40 393
EXCÉDENT, fin de l'exercice	- \$	138 197 \$	3 775 \$

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil et la majorité des coûts de traduction sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à l'administration financière du Conseil.

ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
Conseil de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 10 septembre 2002

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	67 950 \$	49 188 \$
Débiteurs	78 847	6 436
	<u>146 797 \$</u>	<u>55 624 \$</u>

PASSIF ET EXCÉDENT

Passif à court terme		
Créditeurs	82 308 \$	3 175 \$
Traitements courus à payer	1 875	2 669
	<u>84 183</u>	<u>5 844</u>
Excédent	62 614	49 780
	<u>146 797 \$</u>	<u>55 624 \$</u>

Approuvé par le Conseil



président



membre

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002 Budget	2002 Réel	2001 Réel
RECETTES			
Subvention d'exploitation de la province du Nouveau-Brunswick	120 000 \$	122 413 \$	118 300 \$
Autres subventions	14 000	95 891	54 350
Divers	-	24 316	8 666
Revenu des frais d'administration	22 500	20 258	14 544
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	341 480	331 119	188 087
	<u>497 980</u>	<u>593 997</u>	<u>383 947</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	88 000	117 640	82 669
Frais de voyage, logements et repas	17 000	27 541	26 545
Imprimerie et photocopies	12 000	8 450	5 703
Téléphone	7 000	5 042	6 216
Dépenses de bureau	6 000	10 382	6 840
Relations publiques et publicité	1 500	650	2 413
Honoraires	3 000	2 113	138
Mobilier et matériel	4 000	6 342	3 972
Services professionnels	500	1 646	5 415
Traduction	1 500	10 770	8 286
Perfectionnement professionnel	1 000	-	-
Réparations et entretien	750	-	85
Frais bancaires	300	240	186
Conférence et réunion	2 000	995	1 871
Divers	24 500	3 500	42
Projets spéciaux	10 600	81 434	-
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	340 216	304 418	188 395
	<u>519 866</u>	<u>581 163</u>	<u>338 776</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>(21 886)\$</u>	12 834	45 171
Excédent, au début de l'exercice		49 780	4 609
EXCÉDENT, à la fin de l'exercice		<u>62 614 \$</u>	<u>49 780 \$</u>

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit :

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatives et partisans, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce d'être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un édifice à bureaux appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

4. Youth Connexions Jeunesse – Objectif de l'organisme

Le Conseil a établi Youth Connexions Jeunesse (YCJ), un centre d'information pour la jeunesse, en novembre 1993.

En l'an 2000, la Ligne d'Information Jeunesse de Frédéricton, qui fournit de l'aide et de l'information sur les services et les programmes reliés à l'emploi, fut intégrée à l'opération de Youth Connexions Jeunesse.

Une nouvelle composante fut également intégrée en 2001. Le Centre de recherche d'emploi offre un nombre de services différents afin d'atteindre les besoins des personnes à la recherche d'emploi.

La mission du YCJ se lit comme suit :

YCJ a pour mission de faciliter les rapports entre les jeunes et les différentes organisations installées au Nouveau-Brunswick et à l'extérieur de la province, de sensibiliser le public aux questions qui intéressent les jeunes en créant des partenariats très étendus et d'encourager la communauté à travailler de concert avec les jeunes dans toute la province.

TABLEAU A

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES YOUTH CONNEXIONS JEUNESSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick		
Subvention d'exploitation	331 119 \$	188 087 \$
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux		
Administration	44 719	39 905
Employés à temps partiel	206 957	117 244
Mobilier et matériel	-	3 120
Imprimerie et photocopies	1 106	632
Dépenses de bureau	1 691	2 449
Téléphone	2 882	3 406
Services professionnels	200	419
Conférence	60	215
Frais de voyage, logements et repas	1 118	930
Relations publiques et publicité	-	628
Réparations et entretien	1 072	853
Ligne d'information	21 931	14 114
Location	5 472	4 480
Centre de recherche d'emploi	17 210	-
	304 418	188 395
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	26 701 \$	(308)\$

ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE

SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2002 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

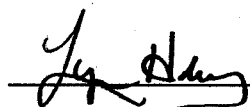
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 27 mai 2002

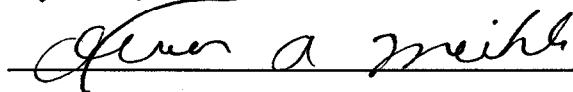
**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 2002**

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	8 794 \$	16 051 \$
Débiteurs	5 131	1 469
Frais payés d'avance	1 439	5 226
	<u>15 364 \$</u>	<u>22 746 \$</u>
 PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 384 \$	4 507 \$
Excédent	5 980	18 239
	<u>15 364 \$</u>	<u>22 746 \$</u>

Approuvé par le Conseil



présidente



membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002 Budget	2002 Réal	2001 Réal
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	234 000 \$	236 300 \$	230 100 \$
Recouvrements	4 000	4 629	1 902
Revenu d'intérêts	-	7	7
	<u>238 000</u>	<u>240 936</u>	<u>232 009</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	180 000	179 209	171 122
Ameublement et matériel	1 500	2 573	1 447
Fournitures de bureau	4 000	3 283	3 479
Téléphone	3 700	3 168	3 161
Imprimerie	8 000	9 882	6 433
Traduction	6 000	4 599	5 218
Honoraires	8 000	6 676	7 350
Frais de déplacement	6 000	7 359	5 825
Affranchissement	8 000	6 962	4 223
Entretien	2 800	2 334	2 959
Frais d'hôtel	4 850	5 827	5 633
Stationnement	2 505	2 548	1 904
Réunions du Conseil	3 000	2 605	2 130
Consultations et séminaires	-	582	445
Repas	1 600	1 909	1 427
Bibliothèque et abonnements	1 800	1 725	1 725
Location de matériel de bureau	2 600	2 623	1 806
Assurances	500	525	428
Divers	500	260	76
Frais bancaires	50	134	27
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (note 2)	5 286	8 412	20 936
	<u>250 691</u>	<u>253 195</u>	<u>247 754</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>(12 691)\$</u>	<u>(12 259)</u>	<u>(15 745)</u>
Excédent au début de l'exercice		18 239	33 984
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>5 980 \$</u>	<u>18 239 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Donc, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

2. Autres activités – la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le Conseil paie pour certains coûts encourus lors de cette événement de la part du comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées rembourse le Conseil par l'entremise de subventions reçus de Développement des ressources humaines Canada. Si le comité ne reçoit pas les fonds suffisants, le Conseil est responsable des dépenses non remboursées.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

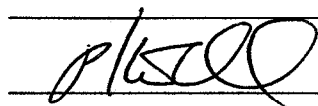
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 7 juin 2002

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2002**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2002 Total	2001 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	879 053 \$	- \$	879 053 \$	615 824 \$
Débiteurs	1 855 475	-	1 855 475	1 893 143
Travaux en cours	201 887	-	201 887	357 652
Frais payés d'avance	31 082	-	31 082	27 982
	2 967 497	-	2 967 497	2 894 601
Placements à long terme, au coût (note 3)	145 791	1 798 920	1 944 711	1 749 000
Immobilisations, nettes (note 4)	-	2 365 912	2 365 912	2 286 380
	3 113 288 \$	4 164 832 \$	7 278 120 \$	6 929 981 \$
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	950 214 \$	- \$	950 214 \$	836 513 \$
Recettes reportées	111 616	-	111 616	150 042
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	-	34 400	34 400	11 250
	1 061 830	34 400	1 096 230	997 805
Dette à long terme				
Prestations de retraite accumulées	527 275	-	527 275	468 543
Effets à payer (note 5)	-	119 658	119 658	62 004
	527 275	119 658	646 933	530 547
Contributions reportées (note 6)	-	16 056	16 056	32 071
Soldes de fonds				
Non affectés	1 524 183	-	1 524 183	1 542 510
Affectés par le conseil (note 7)	-	1 798 920	1 798 920	1 645 993
Investis en immobilisations	-	2 195 798	2 195 798	2 181 055
	1 524 183	3 994 718	5 518 901	5 369 558
	3 113 288 \$	4 164 832 \$	7 278 120 \$	6 929 981 \$

Approuvé par le conseil



président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2002 Total	2001 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	7 291 248 \$	- \$	7 291 248 \$	7 223 626 \$
Subventions d'exploitation				
- Province du Nouveau-Brunswick	740 700	-	740 700	740 700
Intérêts	127 085	-	127 085	131 532
Divers	91 105	-	91 105	54 613
Gain sur la vente d'immobilisations	-	169	169	3 000
	8 250 138	169	8 250 307	8 153 471
DÉPENSES				
Frais d'exploitation	6 033 377	-	6 033 377	5 803 824
Frais généraux et administratifs	1 597 400	-	1 597 400	1 620 774
Amortissement (notes 4 et 6)	432 499	-	432 499	413 144
Mauvaises créances	37 688	-	37 688	31 749
	8 100 964	-	8 100 964	7 869 491
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	149 174	169	149 343	283 980
Solde de fonds au début de l'exercice	1 542 510	3 827 048	5 369 558	5 085 578
Ajustements interfonds (note 7)	(167 501)	167 501	-	-
SOLDE DE FONDS à la fin de l'exercice	1 524 183 \$	3 994 718 \$	5 518 901 \$	5 369 558 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2002 Total	2001 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation :				
Excédent des recettes sur les dépenses	149 174 \$	169 \$	149 343 \$	283 980 \$
Amortissement	432 499	-	432 499	413 144
Gain sur la vente d'immobilisations	-	(169)	(169)	(3 000)
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	265 608	23 150	288 758	(264 938)
Encaisse nette provenant des activités d'exploitation	847 281	23 150	870 431	429 186
Activités de financement et d'investissement:				
Achat ou transfert de placements à long terme	(42 784)	(152 927)	(195 711)	-
Prestations de retraite accumulées	58 732	-	58 732	29 829
Produit sur les emprunts à long terme	-	73 754	73 754	62 004
Versement sur emprunts à long terme	-	(16 100)	(16 100)	-
Produit provenant de la disposition d'immobilisations	-	4 500	4 500	3 000
Achat d'immobilisations	-	(532 377)	(532 377)	(481 193)
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	15 948	(623 150)	(607 202)	(386 360)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	863 229	(600 000)	263 229	42 826
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	615 824	-	615 824	572 998
Transferts interfonds (note 7)	(600 000)	600 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	879 053 \$	- \$	879 053 \$	615 824 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2002**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2002**

3. Placements à long terme

Les placements suivants sont retenus au coût. La source fondamentale de l'incertitude à laquelle ces placements sont exposés est un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur du placement va varier due aux changements futurs des taux d'intérêt sur le marché.

	Unité	Valeur/ Unité	2002
Revenu fixe			
Billets de la Banque de la Nouvelle-Écosse, dûs le 26 juin 2002, avec extension à l'option de l'émetteur jusqu'en 2010. L'intérêt de 6,00% est payé annuellement.	2 490	100	249 000 \$
Billets de la province de la Nouvelle-Écosse, dûs le 27 avril 2002, avec extension à l'option de l'émetteur jusqu'en 2010. L'intérêt de 5,50% est payé annuellement.	10 000	100	1 000 000
Billet à moyen terme de Bell Canada, dû le 1 décembre 2003. L'intérêt de 6,25% est payé semestriellement.	500	100	50 000
Gouvernement du Canada, dû le 1 septembre 2004. L'intérêt de 5,00% est payé semestriellement.	2 000	100	200 000
Ville de Hamilton, dû le 25 octobre 2004. L'intérêt de 4,25% est payé semestriellement.	1 440	100	144 000
Financement agricole Canada, dû le 15 août 2005. L'intérêt de 4,25% est payé mensuellement.	2 500	100	250 000
Billets à moyen terme de la Société du crédit agricole, dûs le 15 novembre 2005. L'intérêt de 5,00% est payé semestriellement.	500	100	50 000
			1 943 000
			1 711
Prime/escompte net, non-amorti			1 944 711 \$

Les placements retenus au 31 mars 2002 ont une valeur marchande de 1 869 187 \$.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2002**

4. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2002	2001
Véhicules	25%	14 343 \$	14 343 \$
Équipement d'informatique	25%	1 204 898	1 138 337
Autres équipements	12,5 %	5 478 284	5 162 980
Bâtiment	3%	2 113 065	1 979 781
Coût		8 810 590	8 295 441
Moins : amortissement cumulé		6 444 678	6 009 061
Immobilisations, nettes		2 365 912 \$	2 286 380 \$

La charge d'amortissement est composée des montants suivants :

	2002	2001
Amortissement des actifs	448 514 \$	436 546 \$
Amortissement des contributions reportées	(16 015)	(23 402)
	432 499 \$	413 144 \$

5. Effets à payer

Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 3 750 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 mai 2006	62 004 \$
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 4 850 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 novembre 2006	92 054
	154 058
Moins : tranche échéant à moins d'un an	34 400
	119 658 \$

6. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non-amortie des contributions externes reçues envers le coût des immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux que l'amortissement des actifs à lequel il se rapporte et est compris dans l'amortissement pour fin de présentation. Cette méthode de présentation est devenue en vigueur le 1 avril 1995.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2002**

6. Contributions reportées - suite

Durant l'exercice, les changements dans le solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivants :

Contributions reportées au 31 mars 2001	32 071 \$
Contributions aux coûts de l'équipement	-
Amortissement des contributions reportées	(16 015)
Contributions reportées au 31 mars 2002	<u>16 056 \$</u>

Durant les années précédant le 1^{er} avril 1995, les contributions envers le coût des immobilisations étaient créditées au coût des actifs apparentés et donc diminuées de la valeur de l'actif net sujet à l'amortissement. Depuis le commencement du Conseil, il était le récipiendaire de financement en capital d'un éventail de programmes; les détails concernant le montant et la classification des actifs financés à travers ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. Pour cette raison, les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1995 continuent d'être reportées au coût net des contributions externes.

7. Transferts interfonds et soldes de fonds affectées à l'interne

Les directeurs du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté à l'interne des ressources au montant de 1 798 920 \$ au 31 mars 2002. Ce montant affecté à l'interne est destiné pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des obligations en capital et n'est pas disponible pour autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Ce montant inclut un transfert au 31 mars 2002 de 600 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations.

8. Transactions entre apparentées

Durant l'année le Conseil a fourni des services aux ministères et aux agences de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil a fourni ces services en vertu de ses normes et de ses conditions habituelles.

	2002	2001
Recettes provenant des services pour l'année		
Ministères et agences	996 457 \$	1 007 599 \$
Débiteurs au 31 mars		
Ministères et agences	407 376 \$	405 628 \$

ÉTATS FINANCIERS

CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 2001

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2001 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint



K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)

le 19 mars 2002

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2001

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	256 945 \$	- \$
Principal courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	-	2 224 000
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	4 518 626	4 684 522
Revenus de placements courus à recevoir	14 366	14 553
	<u>4 789 937</u>	<u>6 923 075</u>
Placements à long terme	520 000	520 000
Ajouter: Primes non amortis	36 103	49 426
	<u>556 103</u>	<u>569 426</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 2)	366 936 000	350 908 000
	<u>372 282 040 \$</u>	<u>358 400 501 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	- \$	2 439 382 \$
Créditeurs	4 019	4 326
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	4 518 626	4 283 845
Dette obligataire (note 3)	366 936 000	350 908 000
	<u>371 458 645</u>	<u>357 635 553</u>
Bénéfices non répartis	823 395	764 948
	<u>372 282 040 \$</u>	<u>358 400 501 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	2001	2000
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	23 392 348 \$	23 910 283 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	106 802	89 532
Revenu de placement	61 383	58 702
	<u>23 560 533</u>	<u>24 058 517</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	23 392 348	23 910 283
Amortissement des primes	13 324	13 360
Autres dépenses	96 414	90 703
	<u>23 502 086</u>	<u>24 014 346</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	58 447	44 171
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>764 948</u>	<u>720 777</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>823 395 \$</u>	<u>764 948 \$</u>

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

	2001	2000
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	58 447 \$	44 171 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	13 324	13 360
Diminution (augmentation) des postes		
hors caisse du fonds de roulement	2 624 556	(2 634 007)
	<u>2 696 327</u>	<u>(2 576 476)</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	70 632 010	59 140 754
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(106 802)	(89 532)
Principal versé sur la dette obligataire	(55 173 000)	(54 993 000)
	<u>15 352 208</u>	<u>4 058 222</u>
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(70 525 208)	(59 051 222)
Principal remboursé par les municipalités et les		
entreprises municipales	55 173 000	54 993 000
	<u>(15 352 208)</u>	<u>(4 058 222)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	2 696 327	(2 576 476)
Encaisse au début de l'exercice	<u>(2 439 382)</u>	<u>137 094</u>
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>256 945 \$</u>	<u>(2 439 382)\$</u>

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

1. Résumé des principales conventions comptables

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

2. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

- (a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débentures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.
- (b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont identiques à celles des débentures en circulation.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001

3. Dette obligataire

- (a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débentures au 31 décembre 2001, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"S"	14 juillet 1992	du 14 juillet 1993 à 2002	6 1/2% à 9%	24 076 000 \$	3 557 000 \$
* "T"	30 déc. 1992	du 30 déc. 1993 à 2002	7 1/2% à 8 7/8%	22 171 000	4 486 000
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5 1/2% à 8 3/8%	34 442 000	8 157 000
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4 3/4% à 7 1/2%	23 856 000	6 773 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8% à 9 3/4%	30 860 000	10 614 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7 1/4% à 9 1/2%	14 243 000	5 315 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7 1/8% à 8 1/8%	13 611 000	7 268 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6 1/4% à 7 7/8%	39 032 000	18 704 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5 5/8% à 7 7/8%	19 028 000	11 716 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3 5/8% à 6 5/8%	38 610 000	22 806 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4 1/8% à 6%	36 187 000	24 062 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4 1/4% à 5 3/4%	34 346 000	22 253 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5 1/4% à 5 5/8%	26 566 000	18 863 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5 1/8% à 5 1/2%	29 838 000	22 758 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5 1/5% à 5 3/4%	31 633 000	25 975 000
** "AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5 7/10% à 6 1/2%	33 575 000	28 196 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6 1/10% à 6 2/5%	31 887 000	28 911 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6 1/8%	27 801 000	25 321 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4 9/20% à 6 1/5%	28 920 000	28 920 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2 9/20% à 5 1/2%	42 281 000	42 281 000
				<u>582 963 000 \$</u>	<u>366 936 000 \$</u>

*Ces débentures furent vendues directement aux Fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

- (b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2002	56 884 000 \$
2003	52 208 000 \$
2004	46 292 000 \$
2005	45 417 000 \$
2006	41 471 000 \$

ÉTATS FINANCIERS

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2002



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits du public en général dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent des recettes sur les dépenses, de l'actif et de l'actif net.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements, s'il y a lieu, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 15 août 2002

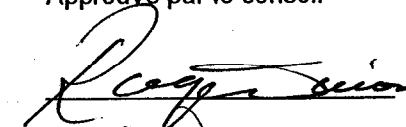
LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2002

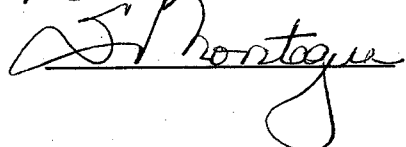
	2002	2001
ACTIF		
Actifs à court terme		
Encaisse (compte en fiducie)	236 063 \$	129 434 \$
Débiteurs	353	138
	<u>236 416 \$</u>	<u>129 572 \$</u>

PASSIF ET ACTIFS NETS

Créditeurs	50 000 \$	50 000 \$
Actifs nets	186 416	79 572
	<u>236 416 \$</u>	<u>129 572 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président

 administrateur

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002	2001
RECETTES		
Dons provenant du public	338 \$	1 671 \$
Subventions du Ministère de l'Éducation	100 000	101 671
Intérêt bancaire	6 506	1 670
	106 844	105 012
DÉPENSES		
	-	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	106 844	105 012
Actifs nets (déficit), début de l'exercice	79 572	(25 440)
ACTIFS NETS, fin de l'exercice	186 416 \$	79 572 \$

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2002

1. Autorité et objectif

La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une entité indépendante créée sous la provision de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick proclamée le 1 mars 1998. Le mandat de la Fondation est

- (1) de recevoir des dons de biens réels et personnels, y compris de l'argent, pour soutenir les services de bibliothèques publiques dans la province, y compris le soutien pour des projets d'immobilisations pour les installations de bibliothèques publiques, l'achat de matériel, d'équipement et de fournitures pour les bibliothèques publiques et le soutien pour ces services de bibliothèques qui peuvent être dispensés par l'entremise du réseau des bibliothèques publiques de la province,
- (2) d'investir et d'administrer les biens reçus,
- (3) d'encourager, de faciliter et d'exécuter les programmes et les activités qui, directement ou indirectement, augmenteront le soutien financier des bibliothèques publiques de la province ou leur conféreront un avantage,
- (4) d'accorder des subventions et des dons pour soutenir le réseau de bibliothèques publiques de la province,
- (5) de promouvoir l'utilisation et les avantages des bibliothèques publiques de la province, et
- (6) d'aider les commissions de bibliothèques publiques à collecter des fonds pour les bibliothèques publiques de la province.

Les affaires de la Fondation sont administrées par un conseil d'administration composé de dix personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Le ministère de l'Éducation est responsable de l'administration de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

2. Subvention annuelle

La Province a pourvu une subvention de 100 000 \$ durant l'année et a approuvé une subvention du même montant pour l'année prochaine. Ce financement n'est pas tributaire de la réception, par la Fondation, de dons du public.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS EN FIDUCIE NO. 33

FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Peter Mesheau
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Fonds de stabilisation financière au 31 mars 2002 et l'état des recettes, des dépenses et du solde de l'avoir du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Fonds, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 25 octobre 2002

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
BILAN
31 MARS 2002

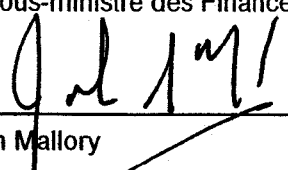
	2002	2001
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	112 320 137 \$	- \$
Intérêts courus à recevoir	415 308	-
À recevoir du Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick	30 000 000	100 000 000
Placements à échéances fixes	60 965 573	-
	<u>203 701 018 \$</u>	<u>100 000 000 \$</u>

AVOIR DU FONDS

Avoir du fonds	<u>203 701 018 \$</u>	<u>100 000 000 \$</u>
----------------	-----------------------	-----------------------

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante

Le sous-ministre des Finances



John Mallory

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU SOLDE DE L'AVOIR DU FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
RECETTES		
Contribution de la Province du Nouveau-Brunswick		
- Fonds consolidé	100 000 000 \$	100 000 000 \$
Revenus de placements	3 701 018	-
	<u>103 701 018</u>	<u>100 000 000</u>
DÉPENSES	-	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>103 701 018</u>	<u>100 000 000</u>
Avoir du fonds, début de l'exercice	100 000 000	-
AVOIR DU FONDS, fin de l'exercice	<u>203 701 018 \$</u>	<u>100 000 000 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Généralités

Le Fonds de stabilisation financière a été constitué le 31 mars 2001 en vertu de la Loi sur le Fonds de stabilisation financière ("Loi").

Le Fonds de stabilisation financière est détenu en fiducie par le ministre des Finances, conformément à la Loi. Le Fonds a pour objet de faciliter la stabilisation de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick d'année en année et d'améliorer la planification financière à long terme.

Les transferts du Fonds sont faits exclusivement pour l'objet mentionné ci-dessus et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Placement à échéances fixes

Ces placements à échéances fixes comprennent des titres de placements des gouvernements canadiens portant intérêt ou de placements similaires garantis par des gouvernements canadiens. Les placements sont enregistrés au prix coûtant net de prime ou d'escompte sur achat. Toute prime ou escompte réalisé est amorti au cours de la vie du placement et inclus dans les revenus de placements.

États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

31 mars 2002

Deloitte & Touche, s.r.l.

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9

Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210 (7th Floor)
Fax: (506) 637-9460 (8th Floor)

**Deloitte
& Touche**

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

Le 10 septembre 2002

FOREST PROTECTION LIMITED**Bilan**

au 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	162,604 \$	359,628 \$
Débiteurs	281,720	66,795
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	752,909	683,739
- autres	4,478	1,024
Actifs affectés au remplacement de matériel		
Encaisse	42,647 \$	26,526 \$
Placements à court terme		
(Valeur marchande \$3,226,647; 2001 - \$8,714,134)	3,208,485	8,718,312
Dépôts sur avions	237,255	-
Intérêts à recevoir	63,280	8,744,838
	4,753,378	9,856,024
IMMOBILISATIONS (note 2)	6,961,546	1,787,733
	11,714,924 \$	11,643,757 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	228,328 \$	158,545 \$
Réserve pour remédiation (note 3)	440,000	-
Produits reportés	264,063	234,753
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	48,416	45,603
	980,807	438,901
DETTE À LONG TERME	-	48,416
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 5)	2,000	2,000
Surplus d'apport	715,888	715,888
Investissement net en immobilisations	6,913,130	1,693,714
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	3,551,667	8,744,838
Actifs nets non affectés	(448,568)	-
	10,734,117	11,156,440
	11,714,924 \$	11,643,757 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED**État des résultats et des actifs nets non affectés**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau Brunswick	2,312,103 \$	2,107,731 \$
Entreprises	551,344	306,566
Autres produits	773,381	577,363
Intérêts, exploitation	10,255	33,048
	3,647,083	3,024,708
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 6)		
Frais généraux	655,532	641,986
Intervention phytosanitaire	599,722	417,441
Extinction des incendies	1,649,286	1,420,873
Recherche et développement	725,687	523,479
	3,630,227	3,003,779
AUTRES		
Intérêts sur placements	(332,705)	(506,719)
Amortissement des immobilisations	174,334	134,907
Contrats de location pour avion	376,683	-
Vente de pièces d'aéronefs	(10,899)	-
Réserve pour remédiation (note 3)	440,000	-
Gain à l'aliénation de placements	(50,545)	-
Gain à l'aliénation d'immobilisations – fonctionnement	(157,689)	(38,940)
Gain à l'aliénation d'immobilisations – nets affectés	-	(159,291)
	439,179	(570,043)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(422,323)	590,972
Virement du poste Investissement net en immobilisations	141,902	37,859
Virement au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(168,147)	(628,831)
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	(448,568) \$	- \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	1,693,714 \$	1,398,047 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Acquisition d'immobilisations corporelles	32,432	98,127
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(157,689)	(199,310)
Amortissement des immobilisations	(174,334)	(134,907)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	157,689	198,231
	(141,902)	(37,859)
Virement du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel		
Acquisition d'immobilisations corporelles	5,361,318	333,526
Virement total au (du) poste Investissement net en immobilisations	5,219,416	295,667
Solde à la fin	6,913,130 \$	1,693,714 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL		
Solde au début	8,744,838 \$	8,449,533 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Intérêt gagné sur fonds investis	332,705	506,719
Gain à l'aliénation de placements	50,545	-
Virement provenant des actifs nets non affectés	-	14,024
Vente d'avions	155,080	153,570
Vente de pièces de rechange	10,899	6,801
Intérêt sur la dette à long terme	(4,401)	(7,050)
Pièces de rechange	-	(1,713)
Location d'avion	(376,681)	(43,520)
	168,147	628,831
Virement au poste Investissement net en immobilisations		
Édifice	(45,603)	(42,954)
Avion	(5,315,715)	(185,000)
Pièces de rechange	-	(105,572)
	(5,361,318)	(333,526)
Solde à la fin	3,551,667 \$	8,744,838 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(422,323) \$	590,972 \$
Amortissement des immobilisations	174,334	134,907
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(157,689)	(198,231)
Gain à l'aliénation de placements	(50,545)	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(214,925)	2,534
Intérêts à recevoir	(63,280)	-
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	(69,170)	(52,214)
- autres	(3,454)	5,128
Créditeurs	69,783	8,703
Réserve pour remédiation	440,000	-
Produits reportés	29,310	152,308
	(267,959)	644,107
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(45,603)	(42,954)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5,348,147)	(388,699)
Placements à court terme	5,560,372	(290,258)
Dépôts sur aéronefs	(237,255)	-
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	157,689	199,310
	132,659	(479,647)
(SORTIES) RENTRÉES NETTES	(180,903)	121,506
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	386,154	264,648
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	205,251 \$	386,154 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouvrés auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvré auprès des entreprises participantes et de la province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée.
- b. Les dépenses du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- d. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- e. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- f. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	- 10 % selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	- 4 % selon l'amortissement linéaire
Matériel	- 20 % selon l'amortissement linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs nets affectés au remplacement de matériel

g. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires;
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

État des flux de trésorerie

Pour le but de l'état des flux de trésorerie, la société considère les espèces en main, soit les soldes bancaires, net des découverts bancaires, et les placements temporaires très liquides avec une date d'échéance initiale égale ou moins de trois mois, à être des espèces et quasi-espèces. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Placements à court terme

Les escomptes et les primes qui surviennent à partir d'acquisition de placements à court terme sont amortis sur la durée restante du placement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
			2002	2001
Terrains	75 000 \$	- \$	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	327 705	153 093	174 612	177 594
Aéronefs	7 266 875	803 310	6 463 565	1 218 002
Matériel	1 482 425	1 234 056	248 369	317 137
	9 152 005 \$	2 190 459 \$	6 961 546 \$	1 787 733 \$

3. RÉSERVE POUR REMÉDIATION

La société est impliquée avec la remédiation de la vieille Aéroport de Charlo due à de la contamination. Ces travaux ont déjà débutés et se termineront en automne 2002. Le total des coûts n'est pas connu. À date, la société a encouru \$60,000 en coûts de remédiation et la direction anticipe des coûts additionnels minimums de \$440,000. En conséquence, une provision de \$440,000 a été préparée.

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

4. DETTE À LONG TERME

L'achat d'un immeuble doit être payé en 60 versements mensuels égaux de 4 167 \$, incluant capital et intérêts, jusqu'en mars 2003.

5. CAPITAL-ACTIONS

	2002	2001
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

6. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2002	2001
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 242 765 \$	1 074 843 \$
Cotisations patronales	149 603	143 491
Transport et communications	188 409	145 837
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	685 719	602 692
Entretien et réparations (sous-traitance)	706 480	555 131
Locations (y compris la location d'aéronefs)	318 905	183 670
Insecticides, matières et fournitures	338 346	298 115
Dépenses imputées au fonctionnement	3 630 227	3 003 779
Capitalisation - immobilisations corporelles	32 432	98 127
Total des dépenses des programmes	3 662 659 \$	3 101 906 \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	668 964 \$	688 483 \$
Intervention phytosanitaire	599 722	423 534
Recherche et développement	725 687	525 094
Extinction des incendies - fonctionnement	1 668 286	1 419 563
- nets affectés	-	45 232
	3 662 659 \$	3 101 906 \$

7. ENGAGEMENT EN VERTU DE BAUX

La société est entrée dans un contrat avec Conair Aviation pour acheter 6 avions au cours de la prochaine année. À la fin de l'exercice terminé, la société avait reçu et payé pour trois des six avions. La balance de l'engagement pour les derniers trois avions équivaut à 3,474,300 \$ US et des dépôts de 237,255 \$ ont déjà été faits à l'avance.

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires****de l'exercice terminé le 31 mars 2002**

8. ETAT DES FLUX DE TRESORIE

Durant l'année, la société a reçu et a payé les montants suivants :

\$

Intérêt reçu	347 361
Intérêt payé	4 401

ÉTATS FINANCIERS

GESTION PROVINCIALE LTÉE

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 2002 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

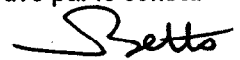
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 4 septembre 2002

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	654 018 \$	1 609 501 \$
Intérêts à recevoir	5 165	36 094
Dépenses payées d'avance	18 696	46 742
	<u>677 879</u>	<u>1 692 337</u>
Projets de développement industriel (notes 2(a) et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	5 697 266	6 733 666
Actions des compagnies clientes	2 941 045	2 205 000
	<u>8 638 311</u>	<u>8 938 666</u>
Moins : provision pour perte	2 813 284	2 454 248
	<u>5 825 027</u>	<u>6 484 418</u>
Immobilisations (note 2(b))		
Terrain et bâtiment au coût	975 000	1 511 309
Moins : amortissement cumulé	35 750	110 696
	<u>939 250</u>	<u>1 400 613</u>
	<u>7 442 156 \$</u>	<u>9 577 368 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Passif à court terme		
Créditeurs	456 \$	47 752 \$
Somme due à la Société de développement régional - recouvrement d'un prêt-subvention	-	831 116
Produits reportés-subventions à l'industrie et aux municipalités	-	134 327
	<u>456</u>	<u>1 013 195</u>
Dettes à long terme		
Somme due à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	8 446 572	8 683 409
Moins : provision pour perte des projets de développement industriel (note 2(a))	1 613 285	1 101 570
	<u>6 833 287</u>	<u>7 581 839</u>
Capital-actions		
Autorisé : 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune	5 000	5 000
Émises et entièrement payées: 500 actions	603 413	977 334
Bénéfices non répartis	608 413	982 334
	<u>7 442 156 \$</u>	<u>9 577 368 \$</u>

Approuvé par le conseil

 administrateur

 administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
RECETTES		
Intérêts créditeurs	106 704 \$	222 594 \$
Revenu de dividende	149 676	-
Recettes locatives	-	137 081
Subventions à l'industrie et aux municipalités	134 327	501 423
Gain sur la vente d'immobilisation	29 056	-
	<u>419 763</u>	<u>861 098</u>
DÉPENSES		
Mauvaises créances	-	12 137
Amortissement du bâtiment (note 2(b))	40 419	58 359
Divers	18 193	9 228
Impôt foncier	14 493	63 784
Subventions à l'industrie et aux municipalités	708 065	501 423
Honoraires comptables et légaux	12 514	-
	<u>793 684</u>	<u>644 931</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	(373 921)	216 167
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	977 334	2 261 167
Dividende payé au ministère	-	(1 500 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>603 413 \$</u>	<u>977 334 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(373 921)\$	216 167 \$
Ajouter (déduire) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Intérêts sur prêts capitalisés	-	(12 137)
Amortissement	40 419	58 359
Mauvaise créance	-	12 137
Gain sur la vente d'immobilisation	(29 056)	-
	(362 558)	274 526
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	(953 764)	183 893
	(1 316 322)	458 419
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel - recouvrements		
Prêts	1 195 436	2 981 344
Actions	208 955	-
Projets de développement industriel - investissements		
Prêts	(386 716)	(1 026 568)
Actions	(945 000)	-
Produit de la vente et l'acquisition d'un terrain et bâtiment	450 000	-
Investissements transférés à la Province (note 7)	-	(6 597 366)
	522 675	(4 642 590)
Activités de financement :		
Avances reçues de la province	895 000	1 500 784
Remboursements à la province	(1 056 836)	(2 910 852)
Dividende	-	(1 500 000)
Investissements transférés à la Province (note 7)	-	6 597 366
	(161 836)	3 687 298
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(955 483)	(496 873)
Encaisse, au début de l'exercice	1 609 501	2 106 374
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	654 018 \$	1 609 501 \$

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les intérêts à recevoir, dépenses payées d'avance, les créiteurs, la somme due à la Société de développement régional et les produits reportés - subventions à l'industrie et aux municipalités.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies de la province du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

b) Immobilisations

L'amortissement du bâtiment est inscrit à raison de 4% par exercice selon la méthode du solde dégressif.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Engagements non réglés

Au 31 mars 2002, la société comptait des engagements non réglés relatifs à des investissements dans des projets de développement industriel et des subventions à l'industrie totalisant 310 000 \$ (2001 – 2 269 781 \$).

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

5. Opérations entre apparentés

La société agit comme agent au Programme d'auto-démarrage pour la province du Nouveau-Brunswick. Des fonds sont avancés par la province pour couvrir tout prêt garanti remboursable sur demande de la banque. Tous montants payés par Gestion provinciale Ltée sous les conditions du programme, ont pour effet de réduire les avances de la province. Durant l'année 2001-2002, la société a reçu une avance de 101 407 \$ (2001 – 58 995 \$) et un montant de 101 407 \$ (2001 – 62 639 \$) fut déboursé sous les conditions du programme. Suite au 31 mars 2000, il n'y aura plus de nouveaux clients sous ce programme.

6. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de certaines compagnies sous le programme d'auto-démarrage. Au 31 mars 2002, le passif éventuel relatif à ces garanties était 225 510 \$ (2001 – 633 202 \$). La société s'est aussi portée garante d'un prêt d'une compagnie cliente. En vertu de l'entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 7 500 000 \$ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était 4 630 502 \$ au 31 mars 2002 (2001 – 5 409 976 \$). Dans les deux cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la société.

7. Transfert des prêts et investissements

Environ 6,6 \$ millions de prêts, d'investissements et d'intérêts à recevoir avaient été transférés à la Province du Nouveau-Brunswick par la Gestion provinciale Ltée le 31 janvier 2001. La provision pour perte associée à ces prêts était environ 5,7 \$ millions. Ce transfert a aussi eu pour effet de réduire la dette à long terme dû à la province au 31 mars 2001.

8. Retraitement des chiffres de l'exercice antérieur

Pour être conforme avec la présentation de l'année courante, certaines chiffres de 2001 ont été retraités.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

États financiers consolidés
31 mars 2002



PricewaterhouseCoopers LLP
401 Brunswick House
44 Chipman Hill
PO Box 789
Saint John New Brunswick
Canada E2L 4B9
Téléphone +1 (506) 632 1810
Télécopieur +1 (506) 632 8997

1 mai 2002

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 2002 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Bilan consolidé
Au 31 mars 2002

	Fonds de fonctionne- ment \$	Fonds d'immobili- sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2002 \$	2001 \$
Actif						
Encaisse	24 819	-	92 453	203	117 475	31 475
Placements à court terme (note 3)	111 712	-	161 234	-	272 946	479 252
Comptes clients	39 718	-	-	10 129	49 847	70 771
Comptes débiteurs – subventions	-	-	44 400	2 250	46 650	96 700
Stocks	30 483	-	-	-	30 483	26 395
Sommes à recevoir de la province du Nouveau- Brunswick	-	-	21 530	-	21 530	8 686
	206 732	-	319 617	12 582	538 931	713 279
Placements (note 3)	-	-	-	911 131	911 131	949 347
Immobilisations corporelles (note 4)	-	68 800	64 529	-	133 329	170 110
Collections et acquisitions	2	-	-	-	2	2
	206 734	68 800	384 146	923 713	1 583 393	1 832 738
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges	102 701	-	34 819	2 000	139 520	350 012
Prêt interfonds	51 317	-	2 152	(53 469)	-	-
Sommes à payer à la province du Nouveau Brunswick	35 654	-	-	-	35 654	-
	189 672	-	36 971	(51 469)	175 174	350 012
Soldes des fonds						
Non affectés	17 062	-	-	-	17 062	43 111
Grevés d'une affectation d'origine interne	-	-	56 880	137 517	194 397	242 768
Grevés d'une affectation d'origine externe	-	-	225 766	93 686	319 452	316 780
Dotations	-	-	-	743 979	743 979	709 957
Immobilisations corporelles	-	68 800	64 529	-	133 329	170 110
	17 062	68 800	347 175	975 182	1 408 219	1 482 726
	206 734	68 800	384 146	923 713	1 583 393	1 832 738

Approuvé par le conseil

administrateur

administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Résultats et évolution des soldes des fonds consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	Fonds de fonctionne- ment \$ (note 6)	Fonds d'immobili- sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2002 \$	2001 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	1 590 016	-	54 881	-	1 644 897	1 558 908
Fédérales	-	-	30 864	-	30 864	11 667
Ministère du Patrimoine canadien	-	-	46 950	-	46 950	202 194
Revenus de placement	4 634	-	901	58 164	63 699	73 507
Fondation Webster	-	-	-	57 640	57 640	40 225
Services du Musée (note 5)	135 594	-	687	-	136 281	129 804
Autres octrois et legs	-	-	43 619	19 750	63 369	53 904
Dons	-	-	20 331	4 241	24 572	49 577
Autres octrois et legs	6 236	-	-	-	6 236	-
	1 736 480	-	198 233	139 795	2 074 508	2 119 786
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 219 960	-	100 524	-	1 320 484	1 205 609
Documents, fournitures et services	604 217	-	112 066	-	716 283	810 550
Amortissement des immobilisations corporelles	53 923	-	41 524	-	95 447	82 603
Nouvelles immobilisations	28 513	-	1 236	18 073	47 822	47 599
Bourses	-	-	-	2 000	2 000	-
	1 906 613	-	255 350	20 073	2 182 036	2 146 361
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(170 133)	-	(57,117)	119 722	(107 528)	(26 575)
Gain à la vente de placements	-	-	-	33 021	33 021	110 067
Virement de fonds	171 102	(26 561)	-	(144 541)	-	-
Solde au début de l'exercice	16 093	95 361	404 292	966 980	1 482 726	1 399 234
Solde à la fin de l'exercice	17 062	68 800	347 175	975 182	1 408 219	1 482 726

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2002

1 Principales conventions comptables

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le "Musée") est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exempt d'impôts sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2 Principales conventions comptables

a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limitations et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations journalières du Musée.

Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les éléments d'actif et de passif et les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. Les locaux du Musée sont fournis par la province du Nouveau-Brunswick.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2002

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique	33 %
Véhicules et matériel	20 %
Mobilier	10 %

Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes :

Subventions – Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien – Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons – Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne – Sommes affectées par le conseil d'administration aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes réservées au bénéfice à long terme du Musée.

Fondation Webster – Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines en vertu du Fonds de fonctionnement.

b) Placements

Les placements acquis par le Musée sont évalués au coût et ceux offerts au Musée sous forme de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de réception. Les revenus de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Stocks

Les stocks, qui comprennent des publications et des articles destinés à la revente, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2002

d) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont imputés à l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et naturelles connexes au Nouveau-Brunswick, qui ont été acquis au fil des ans depuis la fondation de l'institution en 1842. Composée de près de 100 000 artefacts, la collection des sciences humaines comprend des objets relatifs à l'histoire, à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs, de même que des documents d'archives. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens du domaine de la botanique, de la paléontologie et de la zoologie.

e) Apport de services

Dans le cadre de ses activités de prestations de services, le Musée a obtenu le soutien de bénévoles, qui lui ont consacré près de 2 575 heures.

3 Placements

Les placements comprennent les éléments suivants :

	2002		2001	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme				
Bons du Trésor	272 946	272 678	479 252	481 142
Placements à long terme				
Certificats de placements garantis	17 000	17 000	17 000	17 000
Bons du Trésor	-	-	16 930	16 930
Obligations	742 179	729 274	801 687	795 412
Titres de participation	151 952	385 279	113 730	332 644
	911 131	1 131 553	949 347	1 161 986

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2002

4 Immobilisations corporelles

	2002		2001
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Ordinateurs	226 337	186 826	39 511
Véhicules et matériel	189 867	124 034	65 833
Mobilier	76 421	48 436	27 985
	492 625	359 296	133 329
			170 110

5 Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2002 \$	2001 \$
Produits		
Boutique de souvenirs et brochures	147 012	113 078
Droits d'entrée	102 638	100 073
Location d'installations	15 323	14 887
Cotisations des membres	11 759	12 786
	276 732	240 824
Charges		
Boutique de souvenirs et brochures	140 451	111 020
	136 281	129 804

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2002

6 Produits et charges du Fonds de fonctionnement

	2002 Réal \$	2002 Prévu (non vérifié) \$
Produits		
Subventions provinciales	1 590 016	1 508 800
Services du Musée	135 594	137 400
Revenus de placement	4 634	5 000
Autres octrois et legs	6 236	10 000
	<u>1 736 480</u>	<u>1 661 200</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 219 960	1 253 000
Exploitation	243 088	204 000
Renouvellement de collections	77 580	100 000
Commercialisation et expansion	92 184	83 500
Conservation et bibliothèque	85 924	75 200
Expositions et services techniques	126 364	71 500
Services aux visiteurs	21 989	19 000
Diffusion externe	12 963	10 000
	<u>1 880 052</u>	<u>1 816 200</u>
	(143 572)	(155 000)
Moins : Amortissement d'immobilisations non incluses dans les éléments ci-dessus	(53 923)	-
Ajouter : Dépenses en immobilisations incluses ci-dessus	<u>27 362</u>	<u>-</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(170 133)</u>	<u>(155 000)</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2002

7 Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant le 31 mars 2003	19 376
2004	19 376
2005	18 363
2006	7 216
	3 608

8 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice visé.

ÉTATS FINANCIERS
NB AGRIEXPORT INC.
31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
NB Agriexport Inc.

J'ai vérifié le bilan de NB Agriexport Inc. au 31 mars 2002 et l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 13 septembre 2002

NB AGRIEXPORT INC.
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	112 253 \$	155 275 \$
Débiteurs	123 148	11 909
Intérêts à recevoir	467	-
	<u>235 868</u>	<u>167 184</u>
Investissements (note 2)	734 300	734 300
Moins: Provision pour perte	<u>734 300</u>	<u>734 300</u>
	-	-
	<u>235 868 \$</u>	<u>167 184 \$</u>

PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Passif à court terme		
Créditeurs	33 087 \$	31 529 \$
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	984 467	888 000
Moins: Provision pour perte	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	<u>484 467</u>	<u>388 000</u>
Capital-actions		
Autorisé et émis:		
Une action ordinaire sans valeur nominale	-	-
Déficit	(281 686)	(252 345)
	<u>235 868 \$</u>	<u>167 184 \$</u>

Approuvé par le conseil




administrateur

administrateur

NB AGRIEXPORT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
Produits d'exportation	- \$	18 676 \$
Coût des ventes	-	15 800
Bénéfice brut	-	2 876
 Autres recettes		
Frais de garantie d'emprunts	-	3 750
Intérêts	6 119	14 493
Subventions	27 087	79 989
Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	713 765	-
Autres	293	776
	747 264	99 008
 Bénéfice total	747 264	101 884
 Dépenses		
Réduction de valeur d'investissements (note 2)	-	234 300
Déboursement de garantie d'emprunts (note 3)	713 765	-
Intérêt	15 184	21 576
Dépenses de bureau	386	4 649
Projets	47 270	65 455
	776 605	325 980
 BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	(29 341)	(224 096)
Déficit, au début de l'exercice	(252 345)	(28 249)
 DÉFICIT, à la fin de l'exercice	(281 686)\$	(252 345)\$

NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Description des opérations

NB Agriexport Inc. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat: de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture, Pêches et Aquaculture; de faciliter l'accès des exportateurs au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

Le gouvernement a l'intention d'éliminer progressivement NB Agriexport Inc. Ceci demande qu'il honor toutes ses ententes courrantes. NB Agriexport Inc. est dans le processus de transférer toutes ses ententes au ministère des Investissements et des Exportations.

2. Investissements

Durant l'exercice de 1999-2000, la Corporation a acheté 500 actions privilégiées, sans droit de vote, classe B d'une compagnie pour 500 000\$. Le financement pour cet investissement était fourni par la province du Nouveau-Brunswick par le moyen d'une avance de fonds de roulement sans intérêt. Cet investissement est entièrement provisionné par la province. Au 31 mars 2002, la balance représente 500 000\$.

L'autre portion du compte d'investissement représente un placement dans un projet pour promouvoir l'exportation de bovins.

3. Déboursement de garantie d'emprunts

La corporation avait garanti un prêt à une compagnie impliquée dans l'exportation de produits agricoles. Ceci entraîna un déboursement de 713 765 \$. La perte en résultant fut assumée par la province du Nouveau-Brunswick.

4. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

5. Charges non insérées dans ces états financiers

La plupart des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la corporation sont absorbées par la province du Nouveau-Brunswick. L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB Agriexport Inc. La province paye tous les frais salariaux et la plupart des dépenses de voyage relatives à ces employés.

États financiers du

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du
Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Le 31 mars 2002

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaide
Saint-Jean (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393
Télec.: (506) 652-8618

Maison: (506) 634-7609
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc. pour l'année se terminant le 31 mars 2002 et les états des résultats et l'évolution de la situation financière terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du conseil d'administration de cet organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer mon opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son fonctionnement et l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 22 octobre 2002
Saint-Jean, N.-B.



Comptable agréé

New Brunswick Distance Education Network Inc./

Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

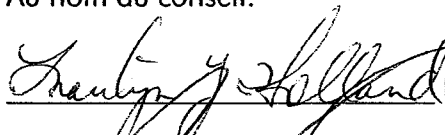
(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

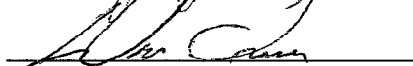
État de la situation financière

Au 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIF		
À court terme:		
Fonds en caisse	209,808 \$	215,344 \$
Comptes débiteurs	709,568	36,491
	919,376 \$	251,835 \$
PASSIF		
À court terme:		
Comptes créditeurs	9,089 \$	85,101 \$
TVH à payer	306,469	278,085
Crédit reporté (note 4)	600,000	-
	915,558	363,186
ACTIF NET		
Actif net non affecté (déficit)	3,818	(111,351)
	919,376 \$	251,835 \$

Au nom du conseil:

 Directeur

 Directeur

New Brunswick Distance Education Network Inc./

Réseau de Formation à Distance du Nouveau-Brunswick Inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
Rentrées de fonds:		
Gouvernement fédéral	273,367 \$	235,907 \$
Gouvernement provincial (note 4)	153,767	253,685
Universités / Collèges	-	70,000
Divers	5,760	9,115
	432,894	568,707
Sorties de fonds:		
Frais bancaires	72	76
Intérêts sur la taxe de vente harmonisée	35,268	28,250
Contrats de services professionnels	228,355	502,910
Équipement	-	45,672
Programme de consultation CASE	(3,704)	134,784
CSPACE - salaires et exploitation	31,723	145,907
Réunions	2,035	5,267
Frais de bureau et fournitures	55	10,089
Déplacements	13,921	14,403
Services professionnels	8,471	63,397
Relations publiques et publicité	-	2,460
Divers	1,529	18,710
	317,725	971,925
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds (excédent des sorties sur les rentrées de fonds)	115,169	(403,218)
Actif net (déficit) au début de l'année	(111,351)	291,867
Actif net (déficit) à la fin de l'année	3,818 \$	(111,351)\$

New Brunswick Distance Education Network Inc./

Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
Fonds fournis par (utilisés pour)		
Exploitation:		
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds (excédent des sorties sur les rentrées de fonds)	115,169 \$	(403,218)\$
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(673,077)	170,734
Hausse (baisse) dans la TVH à payer	28,384	36,971
Hausse (baisse) dans les comptes créditeurs	(76,012)	80,869
Hausse (baisse) dans les crédits reportés	600,000	(267,260)
Baisse des fonds durant la période	(5,536)	(381,904)
Solde au début de l'exercice	215,344	597,248
Solde à la fin de l'exercice	209,808 \$	215,344 \$
Se répartissant comme suit:		
Banque - compte d'exploitation	25,723 \$	80,593 \$
- compte d'accès communautaire	184,085	134,751
	209,808 \$	215,344 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./

Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Notes afférentes états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. Objet de l'organisme

La société est une organisation sans but lucratif constituée en 1994 dans le but d'obtenir des fonds et d'établir des partenariats pour faciliter l'accès à l'enseignement à distance au Nouveau-Brunswick et pour appuyer le développement du secteur des technologies de formation avancées dans l'économie de la province.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La société suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées avec restrictions sont considérées comme des revenus pour l'année durant laquelle les dépenses connexes sont faites. Les rentrées non affecté sont considérées comme des revenus à la date reçue ou comme des comptes débiteurs si le montant à recevoir peut être déterminé de façon raisonnable et que la réception est assez certaine.

(b) Services fournis gratuitement:

Les services fournis gratuitement ne sont pas inscrits dans les états financiers.

3. Services en nature

L'exploitation de la société repose entièrement sur les services bénévoles des directeurs et des membres du comité. En raison de la difficulté à établir la valeur monétaire de ces services, nous ne les avons pas inscrits dans les états financiers.

4. Activités entre entités apparentées

Le conseil d'administration de la société se compose d'employés de la province du Nouveau-Brunswick. La société reçoit des subventions de la province du Nouveau-Brunswick pour l'aider à payer les coûts de la formation et de l'élaboration de ses programmes. Les subventions sont inscrites comme des crédits reportés dans les états financiers ci-joints jusqu'à ce que les dépenses soient effectuées. Alors, les subventions servent à réduire les coûts des programmes et sont inscrites dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net. Durant l'année, la société a conclu des contrats avec la province du Nouveau-Brunswick pour un total de 753,767\$ (en 2001: 253,685\$) dont un montant de 600,000\$ (2001: zero) a été inscrit comme crédit reporté à l'année suivante.

5. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

On a rajusté certains chiffres afin de respecter la présentation pour cette année.



Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 2002

Services Nouveau-Brunswick**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la corporation qui en assume la responsabilité.

La corporation maintient un système comptable et elle applique des contrôles fournissant à la direction et au conseil d'administration une certitude raisonnable que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système et les contrôles assurent également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de réexaminer et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du Comité de vérification, le conseil d'administration de la corporation approuve les états financiers ci-joints.

Le président,

La vice-présidente, finances et administration



Robert W. Gamble, CMA, FCMA



Carol Macdonald, C.A.

Fredericton (N.-B.), Canada
le 24 mai 2002

Services Nouveau-Brunswick**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la corporation au 31 mars 2002 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernst + Young LLP

Saint John (N.-B.), Canada
Le 24 mai 2002

Comptables agréés

Services Nouveau-Brunswick

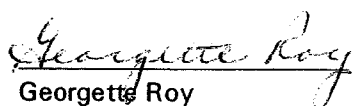
BILAN
Au 31 mars 2002

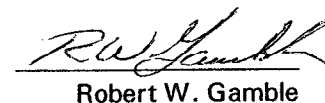
	2001/2002	2000/2001
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces	7 957 928 \$	7 776 658 \$
Comptes débiteurs (note 3)	3 754 978	1 672 128
Charges payées d'avance	827 148	217 936
	12 540 054	9 666 722
ACTIF À LONG TERME		
Comptes débiteurs (note 3)	-	440 570
Équipement (note 4)	4 505 901	4 786 678
Développement de systèmes (note 4)	14 973 988	11 850 709
	19 479 889	17 077 957
	32 019 943 \$	26 744 679 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	8 082 400 \$	5 892 165 \$
Recettes différées	46 178	93 382
Fonds d'assurance des droits immobiliers (note 6)	335 950	21 015
	8 464 528	6 006 562
CAPITAUX PROPRES	23 555 415	20 738 117
	32 019 943 \$	26 744 679 \$

Engagements, note 11
Voir les notes afférentes.

La présidente du conseil d'administration,

Le président,


Georgette Roy


Robert W. Gamble

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars 2002

	2001/2002	2000/2001
RECETTES		
Services rendus au gouvernement provincial (note 7)	26 027 539 \$	27 260 864 \$
Services rendus aux administrations municipales	6 204 104	5 940 092
Droits d'enregistrement (note 7)	12 184 113	7 203 846
Produits et services	1 840 540	1 469 055
Aide gouvernementale aux projets (note 8)	1 200 000	149 237
Intérêts	563 903	742 196
CGI (note 9)	250 000	-
Traitements recouvrables	110 890	102 372
Ventes de logiciels	73 151	17 860
	48 454 240	42 885 522
DÉPENSES		
Services de personnel	27 031 052 \$	23 959 205 \$
Communications et services informatiques	4 293 581	3 579 532
Services d'équipements et locaux	3 992 566	3 669 082
Amortissement	3 627 051	3 657 539
Services professionnels	3 308 676	1 837 509
Déplacements et réunions	1 103 228	921 654
Matériel et fournitures	880 528	801 909
Meubles et équipement	803 470	805 877
Autres	596 790	604 017
	45 636 942	39 836 324
BÉNÉFICE NET	2 817 298 \$	3 049 198 \$
CAPITAUX PROPRES, DÉBUT DE L'EXERCICE	20 738 117	17 688 919
CAPITAUX PROPRES, FIN DE L'EXERCICE	23 555 415 \$	20 738 117 \$

Voir les notes afférentes.

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2002

	2001/2002	2000/2001
Liquidités et quasi-espèces – provenance et (utilisation) :		
Exploitation		
Bénéfice net	2 817 298 \$	3 049 198 \$
Éléments sans incidence sur l' encaisse :		
Amortissement	3 627 051	3 657 539
Modification des éléments hors caisse du fond de roulement	(549 031)	(207 158)
	5 895 318	6 499 579
Activités de financement		
Augmentation de l' assurance des droits immobiliers	314 935	-
Diminution des comptes débiteurs à long terme	440 570	298 107
	755 505	298 107
Activités d' investissements		
Ajouts aux équipements	(1 562 204)	(1 275 644)
Ajouts au développement de systèmes	(4 907 349)	(3 979 206)
	(6 469 553)	(5 254 850)
Augmentation des liquidités	181 270	1 542 836
Liquidités et quasi-espèces, début de l' exercice	7 776 658	6 233 822
Liquidités et quasi-espèces, fin de l' exercice	7 957 928 \$	7 776 658 \$

Voir les notes afférentes.

Services Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une corporation de la Couronne établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick*. Elle a comme mission :

- d'accroître l'accessibilité des services gouvernementaux;
- de gérer les renseignements qui font autorité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Généralités**

La corporation adhère aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces englobent les espèces en main et les instruments financiers relatifs à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être échangés rapidement contre des sommes d'argent connues et dont la valeur risque peu de changer.

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la corporation correspond approximativement à leur juste valeur marchande, vu leur échéance à court terme et les modalités de crédit habituelles.

Actif à long terme

Les investissements relatifs aux systèmes informatiques et aux bases de données ainsi qu'aux biens matériels dont la valeur est égale ou supérieure à 2 000 \$ sont capitalisés et portés en réduction des recettes conformément à la politique relative à l'amortissement.

Recettes

Les recettes sont constatées selon la comptabilité d'exercice lorsqu'elles sont gagnées, compte tenu d'une déduction des frais d'enregistrement annuel au registre des sociétés relativement aux entreprises susceptibles d'être inactives. Les montants à recevoir qui sont non recouvrés sont enregistrés comme des créances douteuses.

Charges de retraite

Les employés de Services Nouveau-Brunswick adhèrent à un régime de retraite interentreprises. Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, seules les cotisations de l'exercice courant sont portées en charges.

Services Nouveau-Brunswick

Amortissement

L' amortissement est calculé selon la méthode de l' amortissement linéaire en fonction du coût d' origine et des périodes suivantes :

Bases de données et développement de systèmes	10 ans
Meubles et équipement	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail allant jusqu' à 10 ans
Véhicules	5 ans
Ordinateurs et logiciels	4 ans

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et qu' elle formule des hypothèses qui influent sur les montants consignés de l' actif et du passif à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses enregistrées relativement aux périodes visées. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces montants estimatifs.

3. COMPTES DÉBITEURS

	Exercice terminé en 2002			Exercice terminé en 2001
	Comptes débiteurs	Provision pour créances douteuses	Montant net	Montant net
Court terme				
Gouvernement du N.-B.	1 394 161 \$	23 358 \$	1 370 803 \$	284 804 \$
Remboursement de la TVH	886 872	-	886 872	420 086
Ventes de logiciels	379 355	-	379 355	288 818
Registre des sociétés	369 710	33 110	336 600	-
Comptes clients commerciaux	267 471	7 067	260 404	463 531
CGI	250 000	-	250 000	-
Prêts aux employés pour achat d' un ordinateur personnel	152 568	-	152 568	128 144
Intérêts à recevoir	118 376	-	118 376	86 745
	<u>3 818 513 \$</u>	<u>63 535 \$</u>	<u>3 754 978 \$</u>	<u>1 672 128 \$</u>
Long Terme				
Ventes de logiciels	-	-	-	440 570 \$
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>440 570 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

Les comptes clients commerciaux de la corporation ne représentent pas une concentration importante de risque de crédit, car ils ont trait à un grand nombre d'organisations ayant des conditions de crédit normales. La plupart des autres comptes débiteurs sont considérés comme des créances recouvrables en raison de la nature du débiteur ou des transactions.

4. IMMOBILISATIONS

Exercice terminé en 2002			
Équipement	Coût	Amortissement	Montant net
		cumulé	
Ordinateurs et logiciels	7 541 149 \$	4 881 804 \$	2 659 345 \$
Meubles et équipement	1 848 056	994 199	853 857
Améliorations locatives	1 833 247	846 756	986 491
Véhicules	18 604	12 396	6 208
	<u>11 241 056 \$</u>	<u>6 735 155 \$</u>	<u>4 505 901 \$</u>
Développement de systèmes			
Applications	19 063 504 \$	6 361 382 \$	12 702 122 \$
Bases de données	1 018 040	971 334	46 706
Travaux en cours	2 225 160	-	2 225 160
	<u>22 306 704 \$</u>	<u>7 332 716 \$</u>	<u>14 973 988 \$</u>

Exercice terminé en 2001			
Équipement	Coût	Amortissement	Montant net
		cumulé	
Ordinateurs et logiciels	6 452 905 \$	3 396 201 \$	3 056 704 \$
Meubles et équipement	1 690 916	837 731	853 185
Améliorations locatives	1 516 427	649 567	866 860
Véhicules	18 604	8 675	9 929
	<u>9 678 852 \$</u>	<u>4 892 174 \$</u>	<u>4 786 678 \$</u>
Développement de systèmes			
Applications	14 137 322 \$	4 655 530 \$	9 481 792 \$
Bases de données	1 018 040	893 116	124 924
Travaux en cours	2 243 993	-	2 243 993
	<u>17 399 355 \$</u>	<u>5 548 646 \$</u>	<u>11 850 709 \$</u>

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Exercice terminé en 2002	Exercice terminé en 2001
Effets commerciaux à payer	4 961 118 \$	3 180 799 \$
Charges à payer - traitements et avantages	1 762 349	1 371 054
Retenues à la source à payer	887 743	348 436
Sommes à verser au gouvernement du N.-B.	471 190	991 876
	<u>8 082 400 \$</u>	<u>5 892 165 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

6. FONDS D'AS SURANCE DES DROITS IMMOBILIERS

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, le gouvernement provincial garantit le titre des biens réels enregistrés en fonction des modalités d'enregistrement. La corporation a établi un fonds selon des calculs actuariels pour faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*.

7. DROITS D'ENREGISTREMENT

Depuis l'exercice terminé le 31 mars 2002, le gouvernement du Nouveau-Brunswick cède les recettes découlant de l'enregistrement des sociétés à la corporation. En contrepartie, il a réduit de 2 850 000 \$ les sommes qu'il lui accorde. Les recettes provenant de l'enregistrement des sociétés se sont élevées à 3 386 287 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002. Ce montant inclut un produit à recevoir de 369 710 \$ relativement à des droits impayés.

8. AIDE GOUVERNEMENTALE AUX PROJETS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la corporation a reçu des fonds de la Société de développement régional et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour l'élaboration du système de registre des entreprises. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001, la corporation a reçu des fonds en vertu du Programme des langues officielles pour la mise en œuvre de ses services bilingues en ligne, et de Service Canada, pour l'établissement conjoint de deux centres d'accès du gouvernement fédéral. Les recettes et les dépenses connexes sont incluses dans les présents états.

	Exercice terminé en 2002	Exercice terminé en 2001
Société de développement régional	1 000 000 \$	- \$
Agence des douanes et du revenu du Canada	200 000	-
Programme des langues officielles	-	80 000
Service Canada	-	69 237
	<u>1 200 000 \$</u>	<u>149 237 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

9. ENTENTE AVEC CGI

En 2001, CGI, une entreprise de services de technologie de l'information, et Services Nouveau-Brunswick ont conclu une entente de sept ans, en vertu de laquelle CGI versera 3,5 millions de dollars à la corporation en échange d'un appui qui lui permettra d'acquérir une crédibilité à titre de spécialistes en matière d'offre de services gouvernementaux électroniques. Une somme pouvant atteindre 700 000 \$ sera versée à la corporation au cours de chacune des années visées. L'appui offert par Services Nouveau-Brunswick comprendra le recours aux ressources de CGI relativement à la gestion et à l'architecture technique des projets, la présentation de ses systèmes à des clients éventuels et l'exclusivité à CGI pour commercialiser le logiciel de gouvernement électronique élaboré pour Services Nouveau-Brunswick. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, 250 000 \$ ont été versés à Services Nouveau-Brunswick en vertu de cette entente.

10. PRESTATIONS FUTURES VERSÉES AUX EMPLOYÉS

- a) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick adhèrent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par Services Nouveau-Brunswick et ses employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la corporation a cotisé une somme de 1 496 986 \$ conformément aux modalités du régime. Services Nouveau-Brunswick n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.
- b) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick ont droit au versement d'une allocation de retraite avant leur retraite en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la corporation enregistre des charges à payer relativement aux sommes estimatives qu'elle devra verser à l'avenir, compte tenu de calculs actuariels et d'hypothèses. Les charges à payer sont réduites des versements effectués. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour déterminer les charges à payer sont les suivantes : 0,89 % des coûts des traitements pour couvrir le coût relatif aux services rendus au cours de l'exercice, et 7,55 % des charges à payer pour couvrir les frais d'intérêts. L'historique de l'obligation, qui est comprise dans les comptes créditeurs et les charges à payer, est présenté ci-dessous.

	Exercice terminé en 2002	Exercice terminé en 2001
Obligation relative aux allocations de retraite, début de l'exercice	181 878 \$	29 964 \$
Coût relatif aux services rendus au cours de l'exercice	198 945	169 110
Frais d'intérêts	15 020	12 768
Allocations de retraite versées	(189 503)	(29 964)
Obligation relative aux allocations de retraite, fin de l'exercice	206 340 \$	181 878 \$

Services Nouveau-Brunswick

- c) Services Nouveau-Brunswick a une obligation découlant d'une mesure de retraite anticipée offerte au cours de l'exercice 1995-1996 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris aux employés de Services Nouveau-Brunswick. Conformément aux modalités de l'entente conclue avec le gouvernement, l'obligation et les dépenses enregistrées correspondaient aux cotisations que la corporation aurait autrement versées au Régime de pension de retraite dans les services publics. Ainsi, chaque année, la corporation réduit l'obligation comptabilisée du montant qu'elle remet au gouvernement. L'historique de l'obligation, qui est comprise dans les comptes créditeurs et les charges à payer, est présenté ci-dessous.

	Exercice terminé en 2002	Exercice terminé en 2001
Obligation relative au programme de retraite anticipée, début de l'exercice	493 114 \$	552 276 \$
Montant versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick	(59 356)	(59 162)
Obligation relative au programme de retraite anticipé, fin de l'exercice	433 758 \$	493 114 \$

11. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices spécifiés.

Exercice terminé en 2003	3 202 631 \$
Exercice terminé en 2004	2 832 873
Exercice terminé en 2005	2 693 982
Exercice terminé en 2006	2 121 835
Exercice terminé en 2007	1 410 613
Par la suite	3 852 123
	<u>16 114 057 \$</u>

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2000-2001 ont été reclassifiés pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 2002



NB Liquor Alcool N-B

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Présidente et chef de la direction

Le contrôleur et directeur des finances

Barbara Winsor

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 21 mai 2002

170 Wilsey Road
PO Box 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Tel.: (506) 452-6826
Fax: (506) 462-2024

170 chemin Wilsey
Case postale 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Tél.: (506) 452-6826
Télécopieur: (506) 462-2024

New  Nouveau
Brunswick



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats et l'état des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que les résultats de son exploitation et mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée dans le but de former une opinion sur les états financiers de base de la corporation pris dans leur ensemble. Le supplément d'information financière de l'année courante inclu dans les tableaux est donné aux fins d'une étude plus approfondie mais n'est pas une partie essentielle des états financiers de base. Ce supplément d'information a été soumis aux mêmes procédés de vérification que ceux utilisés aux cours de notre vérification des états financiers de base et, à notre avis, il est, à tous égards importants, présenté fidèlement en égard aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada

Le 21 mai 2002



KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership established under the laws of Ontario, is the Canadian member firm of KPMG International, a Swiss association.

BILAN

LE 31 MARS

Actif

2002

2001

Actif à court terme

Encaisse

180 010\$

167 555\$

Comptes clients

2 030 398

1 348 025

Stocks (note 1)

17 093 753

13 661 866

Frais payés d'avance

383 640

405 786

Total de l'actif à court terme

19 687 80115 583 232*Immobilisations*

Propriétés, bâtiments et équipements (note 2)

9 968 53110 116 604

Total de l'actif

29 656 332\$25 699 836\$**Passif***Passif à court terme*

Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt

514 892\$

1 201 603\$

Comptes fournisseurs et charges à payer

10 757 3418 536 010

Total du passif à court terme

11 272 2339 737 613*Dette à long terme*

Passif découlant du régime de pension de retraite (note 3)

2 724 2542 933 812**Avoir de la province du Nouveau-Brunswick**

Solde au début de l'exercice

13 028 411

12 593 664

Bénéfice net

106 822 123103 030 873

119 850 534

115 624 537

Paiements à la province du Nouveau-Brunswick

104 190 689102 596 126

Solde à la fin de l'exercice

15 659 84513 028 411

Total du passif et de l'avoir

29 656 332\$25 699 836\$

Engagements (note 4)

Événement ultérieur (note 7)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2002	Réel 2002	Réel 2001
Ventes totales (note 5)	284 798 611\$	295 877 374\$	280 417 299\$
Moins les commissions	4 071 704	4 298 666	3 991 108
Ventes nettes	280 726 907	291 578 708	276 426 191
Coût des marchandises vendues	148 616 317	154 798 129	146 906 343
Bénéfice brut	132 110 590	136 780 579	129 519 848
Autres produits	933 702	935 545	881 302
	133 044 292	137 716 124	130 401 150
Charges d'exploitation	29 494 636	30 894 001	27 370 277
Bénéfice net	<u>103 549 656\$</u>	<u>106 822 123\$</u>	<u>103 030 873\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2002	2001
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	106 822 123\$	103 030 873\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 948 780	1 838 840
Amortissement du régime de retraite	(209 558)	(86 298)
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	198 258	109 111
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(2 557 494)	(928 236)
Fonds provenant de l'exploitation	<u>106 202 109</u>	<u>103 964 290</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(2 075 795)	(1 443 362)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	76 830	48 370
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(1 998 965)</u>	<u>(1 394 992)</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(104 190 689)</u>	<u>(102 596 126)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	12 455	(26 828)
Encaisse au début de l'exercice	<u>167 555</u>	<u>194 383</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>180 010\$</u>	<u>167 555\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2002	Réel 2002	Réel 2001
Spiritueux	70 423 337\$	69 106 642\$	68 978 366\$
Vin	30 595 263	31 758 252	29 721 629
Autres boissons	11 996 882	15 959 875	12 224 661
Bière	171 783 129	179 052 605	169 492 643
	284 798 611\$	295 877 374\$	280 417 299\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	2002 Total	2001 Total
Stocks au début de l'exercice	4 781 244\$	5 391 767\$	2 493 818\$	883 173\$	13 550 002\$	14 414 541\$
Achats	15 995 273	14 466 874	5 983 769	106 334 552	142 780 468	130 890 320
Fret	551 711	1 137 800	344 679	234 265	2 268 455	1 819 895
Droits de douane et taxe d'accise	11 818 323	945 473	179 357	193 841	13 136 994	13 331 589
	33 146 551	21 941 914	9 001 623	107 645 831	171 735 919	160 456 345
Stocks à la fin de l'exercice	5 375 457	7 632 611	1 106 987	2 822 735	16 937 790	13 550 002
	27 771 094\$	14 309 303\$	7 894 636\$	104 823 096\$	154 798 129\$	146 906 343\$

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2002	Réel 2002	Réel 2001
Programmes de commercialisation	735 632\$	878 995\$	757 945\$
Produits tirés des importations privées	51 468	56 466	50 426
Commission sur la collecte de frais d'usager de titulaires de permis	44 000	46 464	44 868
Frais d'administration des coupons de bière	10 000	14 578	14 154
Consignes non remboursées	67 302	68 398	69 794
Abonnements aux rapports sur les ventes	12 300	16 240	11 825
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(29 000)	(198 258)	(109 111)
Divers	42 000	52 662	41 401
	933 702\$	935 545\$	881 302\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2002	Réel 2002	Réel 2001
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	12 286 863\$	12 650 218\$	11 659 976\$
- administration	2 790 649	2 823 822	2 636 550
Charges sociales	3 144 863	3 981 821	2 837 180
Loyers	2 920 479	2 918 286	2 841 185
Chauffage et éclairage	977 928	885 341	956 295
Amortissement	1 898 982	1 948 780	1 838 840
Programmes de formation	189 400	187 660	116 294
Camionnage	437 918	448 563	394 795
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	348 727	464 132	362 683
Impôts fonciers	425 300	416 763	416 974
Matériel léger et fournitures	463 227	465 563	470 263
Service de sécurité	224 285	233 898	205 023
Entretien du système automatisé de vente au détail	223 678	232 920	220 787
Déplacements	245 736	301 903	229 405
Coûts du remboursement des consignes	347 000	384 929	354 446
Sacs	163 837	206 128	159 750
Traitement des données	327 470	345 165	296 055
Télécommunications	311 355	303 339	263 269
Exploitation des véhicules motorisés	28 585	34 803	26 868
Nettoyage	153 168	157 275	140 912
Articles manquants	39 240	35 263	40 041
Mauvaises créances	-	5 944	-
Réunions de la direction	49 223	50 177	36 859
Affranchissement	64 010	66 320	51 035
Services professionnels	246 400	116 264	109 332
Frais bancaires	938 400	870 216	484 883
Fournitures et entretien de l'entrepôt	27 300	28 751	35 692
Assurance	15 000	37 982	14 712
Publicité et promotions	86 930	159 430	66 239
Rémunération des administrateurs	40 000	36 787	35 775
Autres	78 683	95 558	68 159
	29 494 636\$	30 894 001\$	27 370 277\$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2002

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa principale activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Le stock de marchandises pour revente est évalué au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail selon la méthode linéaire.

Programme de retraite anticipée

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales au cours de l'année où l'obligation peut être estimée raisonnablement.

Allocations de retraite

Le coût estimatif des allocations de retraite versées aux employés âgés de 55 ans et plus au 31 mars 2002 a été débité aux avantages sociaux des employés à leur taux de salaire actuel.

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

La Société est un employeur à auto-cotisé inscrit auprès de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT). Les coûts engagés en vertu de ce régime sont débités aux avantages sociaux des employés au cours de l'année où le paiement est effectué.

1. Stocks

	2002	2001
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	16 937 790\$	13 550 002\$
Fournitures	155 963	111 864
	<u>17 093 753\$</u>	<u>13 661 866\$</u>

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2002 Montant net	2001 Montant net
Terrains	209 075\$		209 075\$	209 621\$
Pavage	448 422	433 854\$	14 568	13 668
Bâtiments	10 377 801	6 541 220	3 836 581	3 942 521
Améliorations locatives	4 382 566	2 873 813	1 508 753	1 197 166
Ameublement, agencements et matériel	6 754 818	5 860 205	894 613	852 417
Matériel roulant	213 850	130 849	83 001	91 272
Matériel automatisé des magasins	1 619 240	1 257 980	361 260	655 609
Logiciel et services	3 259 435	1 156 979	2 102 456	2 020 788
Matériel de réfrigération	3 212 457	2 254 233	958 224	1 133 542
	<u>30 477 664\$</u>	<u>20 509 133\$</u>	<u>9 968 531\$</u>	<u>10 116 604\$</u>

3. Passif découlant du régime de pension de retraite

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime interentreprises à prestations déterminées.

Conformément à un règlement de 1991 de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick devait faire une contribution annuelle, jusqu'à ce que les prestations soient financées au complet, de montants suffisants dans le fonds de fiducie de pension pour amortir la dette de pension de 7 900 000 \$. La dette de pension était soumise à un intérêt de 8,16 % par année pour une période d'amortissement de vingt-cinq ans.

Les évaluations actuarielles du Régime ont identifié des gains actuariels de 1992 à 1999 et ces gains sont amortis sur la période de service restante prévue des contributeurs actifs. À la suite de la plus récente évaluation actuarielle, on a déterminé que le régime est financé au complet et aucun versement au fonds de fiducie de retraite n'a été fait depuis le 31 mars 2000. Les coûts de pension reportés ont été appliqués au passif de pension et le solde a été amorti sur la durée de service estimative restante des contributeurs actifs.

	2002	2001
Passif découlant du régime de retraite	<u>2 724 254\$</u>	<u>2 933 812\$</u>

4. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2003 et 2013. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2002, ont une durée initiale de plus d'un an :

2003	2 696 655\$
2004	2 430 354
2005	2 135 285
2006	1 954 396
2007	1 817 462
2008 à 2013	5 176 595
	<u>16 210 747\$</u>

5. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

6. Allocations de retraite

Au cours de l'année, la Société a calculé une estimation des allocations de retraite à verser aux employés âgés de cinquante-cinq ans et plus au 31 mars 2002. Cette politique a été calculée sur une base éventuelle. Au cours de l'année financière en cours, la somme de 633 136 \$ a été débitée aux avantages sociaux des employés.

7. Événement ultérieur

Après la fin de l'année, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick est passée à une méthode de cotisation pour le paiement à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT). Par conséquent, la Société a déposé la somme de 1 000 000 \$ en fiducie auprès de la CSSIAT pour couvrir le coût des réclamations des employés blessés avant la date de conversion du 1er avril 2002. Ce dépôt sera gardé en fiducie pour la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2009 et il accumulera de l'intérêt au taux de rendement de la CSSIAT pour les années qui s'appliquent. Le coût réel des réclamations sera déduit du dépôt au cours de l'année où la dépense est engagée. À la fin de la période de sept ans ou à un moment préalable, sur demande de la Société, la CSSIAT calculera les coûts futurs reliés à ces réclamations et la Société sera responsable pour le paiement forfaitaire du montant. À partir de ce moment, la CSSIAT assumera la responsabilité pour ce passif. On prévoit que le montant de 1 000 000 \$ en dépôt sera suffisant pour couvrir tous les coûts futurs reliés aux blessures subies avant le 1er avril 2002.

8. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 2001 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2002.

ÉTATS FINANCIERS**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL****31 MARS 2002**

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil

- et -

Au président et

aux membres du conseil d'administration

Société de développement régional

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional au 31 mars 2002 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 19 juillet 2002

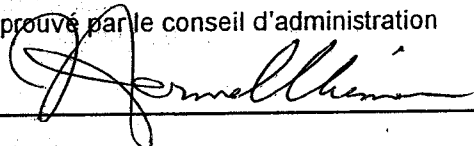
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	813 913 \$	(1 169 618)\$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	3 686 978	2 047 717
- Autres ententes	2 933 610	2 678 905
Province du Nouveau-Brunswick - fonds d'administration et de capital	2 894 650	3 644 518
Autres	41 198	367 511
	<u>10 370 349</u>	<u>7 569 033</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 400 000	3 200 000
	<u>13 770 349 \$</u>	<u>10 769 033 \$</u>

PASSIF

Passif à court terme		
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	20 292 \$	- \$
Province du Nouveau Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	6 605 084	4 717 841
Autres	3 744 973	2 851 192
	<u>10 370 349</u>	<u>7 569 033</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 400 000	3 200 000
	<u>13 770 349 \$</u>	<u>10 769 033 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



président



directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002	2001
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	7 757 311 \$	11 674 621 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	42 491 084	22 560 879
	<u>50 248 395</u>	<u>34 235 500</u>
DÉPENSES		
Ententes et programmes		
Entente sur le développement économique régional	8 424 708	14 849 285
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	6 019 900	4 002 060
Fonds de développement économique total	4 950 787	-
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	2 331 528	1 874 705
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	927 603	712 753
Entente sur la promotion du commerce international	304 878	15 132
Initiative de développement économique des autochtones	31 221	47 508
Avenir jeunesse	-	1 695 758
	<u>22 990 625</u>	<u>23 197 201</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - Organisme de services spéciaux (note 1)	12 286 450	1 331 720
Langues officielles et coopération intergouvernementale	2 444 499	2 867 560
Centres scolaires communautaires	1 680 669	1 680 669
Projets spéciaux	2 439 784	930 085
Autres initiatives (Tableau 3)	6 160 207	2 014 930
Administration	2 152 636	1 977 078
Programme de subventions gouvernementales	93 525	92 837
Planification régionale	-	143 420
	<u>27 257 770</u>	<u>11 038 299</u>
	<u>50 248 395</u>	<u>34 235 500</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	6 217 121 \$	9 319 886 \$
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	1 097 483	1 679 305
Centres scolaires communautaires	282 500	282 500
Initiative de recherche et d'entraînement de la pêche	-	129 295
Exécution de la vente de tabac	125 000	117 457
Programme de stratégie culturelle	35 207	146 178
	1 540 190	2 354 735
	7 757 311 \$	11 674 621 \$

Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales

Ententes et programmes		
Entente sur le développement économique régional	2 207 587 \$	5 529 399 \$
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	6 019 900	4 002 060
Fonds de développement économique total	4 950 787	-
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	2 331 528	1 874 705
Parténariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	927 603	712 753
Entente sur la promotion du commerce international	304 878	15 132
Initiative de développement économique des autochtones	31 221	47 508
Avenir jeunesse	-	1 695 758
	16 773 504	13 877 315
Autres activités		
Subvention à la SDR - Organisme de services spéciaux (note 1)	12 286 450	1 331 720
Langues officielles et coopération intergouvernementale	1 347 016	1 188 255
Centres scolaires communautaires	1 398 169	1 398 169
Projets spéciaux	2 439 784	930 085
Autres initiatives	6 000 000	1 622 000
Administration	2 152 636	1 977 078
Programme de subventions gouvernementales	93 525	92 837
Planification régionale	-	143 420
	25 717 580	8 683 564
	42 491 084 \$	22 560 879 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
Tableau 3 Dépenses - Autres initiatives		
Authorité de l'aéroport du Grand Moncton	3 200 000 \$	- \$
Atlantic Baptist University	2 800 000	-
Exécution de la vente de tabac	125 000	117 457
Programme de stratégie culturelle	35 207	146 178
Centre d'excellence - Université de Moncton	-	1 350 000
Salle Beaverbrook	-	300 000
Initiative de recherche et d'entraînement de la pêche	-	129 295
Rampe d'accès - Bar Eel River	-	(28 000)
	6 160 207 \$	2 014 930 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2002

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société de développement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Corporation par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société de développement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

Les prêts, tels que ceux-ci, consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. La valeur actualisée nette est calculée à chaque fin d'exercice selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt.

3. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds suite au 31 mars 2002 d'environ 15,0 millions de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

4. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 2002, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 3 388 500 \$ (4 020 000 \$ au 31 mars 2001). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil

- et -

Au président et

aux membres du conseil d'administration

Société de développement régional

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2002 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement régional – Organisme de services spéciaux au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a

Fredericton (N.-B.)

le 16 septembre 2002

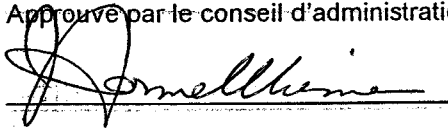
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 2002

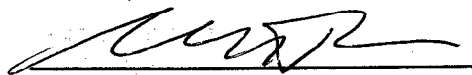
ACTIF	2002	2001
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada - Entente sur le programme d'infrastructures	1 527 371 \$	53 945 \$
Province du Nouveau-Brunswick - Fonds de capital et de fonctionnement	8 302 406	3 811 901
	<u>9 829 777 \$</u>	<u>3 865 846 \$</u>

AVOIR

Avoir	<u>9 829 777 \$</u>	<u>3 865 846 \$</u>
-------	---------------------	---------------------

Approuvé par le conseil d'administration

 président

 directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002	2001
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Entente sur le programme d'infrastructures	2 647 454 \$	53 945 \$
- Gestion de la végétation sur l'emprise routière	-	1 354 360
	<u>2 647 454</u>	<u>1 408 305</u>
Contributions provinciales		
Entente sur le programme d'infrastructures	9 529 000	2 001 000
Jeux d'hiver du Canada 2003	1 557 450	-
Agences de développement économique communautaire	1 200 000	-
Initiatives touristique spéciales	-	2 330 720
Gestion de la végétation sur l'emprise routière	-	1 221 332
Initiatives de planification	-	75 000
	<u>12 286 450</u>	<u>5 628 052</u>
	<u>14 933 904</u>	<u>7 036 357</u>
DÉPENSES		
Entente sur le programme d'infrastructures	5 302 088	107 890
Initiatives touristique spéciales	1 430 007	647 850
Jeux d'hiver du Canada 2003	1 084 150	-
Agences de développement économique communautaire	904 079	-
Initiative de Restigouche/Chaleur	103 881	-
Initiatives de planification	75 768	12 960
Initiative de Metz Farms	70 000	-
Gestion de la végétation sur l'emprise routière	-	2 401 811
Village Historique Acadien	-	223 585
	<u>8 969 973</u>	<u>3 394 096</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	5 963 931	3 642 261
Avoir, au début de l'exercice	3 865 846	2 361 261
Ajustement des capitaux (note 1)	-	(2 137 676)
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>9 829 777 \$</u>	<u>3 865 846 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie le 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière pour l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS. Pendant 2001, 2 137 676 \$ en fonds ont été retournés à la Province parce que les projets pour lesquels ils étaient destinés ont été interrompus.

2. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

ÉTATS FINANCIERS**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK****31 DÉCEMBRE 2001**

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la présidente et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2001 et l'état des recettes, dépenses et actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson

K. D. Robinson, c.a.

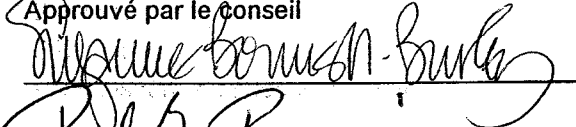
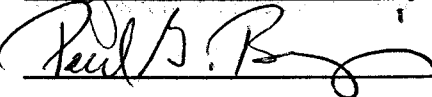
Fredericton (N.-B.)

le 20 mars 2002

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2001**

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse	9 255 \$	12 516 \$
Débiteurs	2 517	2 170
Actif des fonds en fiducie (note 4)	1 393 985	1 443 612
	<u>1 405 757 \$</u>	<u>1 458 298 \$</u>
PASSIF		
Avances - offices de stabilisation (note 2 (a))	11 772 \$	14 686 \$
Passif des fonds en fiducie	1 492	127 790
	<u>13 264</u>	<u>142 476</u>
ACTIF NET - FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS (note 5)	<u>1 392 493</u>	<u>1 315 822</u>
	<u>1 405 757 \$</u>	<u>1 458 298 \$</u>

Approuvé par le conseil

présidente

administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DÉPENSES ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001**

	2001		2000
	Budget	Montants réels	Montants réels
RECETTES (note 2)			
Cotisations - offices de stabilisation	8 000 \$	79 584 \$	3 061 \$
DÉPENSES (note 2)			
Services professionnels et autre	4 500	2 421	2 006
Conseil d'administration	3 500	492	1 055
Distributions - offices de stabilisation	-	-	454 378
	8 000	2 913	457 439
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	-	76 671	(454 378)
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - DÉBUT DE L'EXERCICE	-	1 315 822	1 770 200
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - FIN DE L'EXERCICE	- \$	1 392 493 \$	1 315 822 \$

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001**

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

La *Loi sur les caisses populaires* stipule que la Société peut lever et percevoir des caisses populaires les fonds nécessaires pour réaliser son mandat. La *Loi* prévoit aussi que les coûts engagés relativement aux activités de la Société doivent être assumés sur demande par les offices de stabilisation. Finalement, la Société peut faire une demande à la province pour des prêts ou des garanties.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

(a) Cotisations – Frais d'administration

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses administratives. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées. Un solde restant de 11 772\$ (2000 – 14 686\$) est inscrit comme un passif au bilan.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société. Ces coûts sont reflétés dans les dépenses de la Direction dont le recouvrement par la Direction provient directement des caisses populaires.

(b) Cotisations/Distributions – Fonds d'assurance-dépôts

Les cotisations au fonds d'assurance-dépôts sont enregistrées à titre de recettes lorsqu'elles deviennent payables à la Société.

Lorsque le solde au fonds d'assurance-dépôts excède le montant requis selon le calcul de la Société, le montant excédentaire des fonds en fiducie est distribué aux offices de stabilisation. Cette distribution est enregistrée aux dépenses de la Société.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001**

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Charges à payer pour les pertes de l'assurance-dépôts

La Société inscrit dans les charges à payer les pertes connues ou probables identifiées pour certaines caisses populaires lorsque l'office de stabilisation affilié à ces caisses populaires n'est pas en mesure de les payer ou de les endosser. Depuis le début de ses opérations en 1994, aucunes dépenses n'ont été inscrites par la Société à ce titre.

(d) Actif des fonds en fiducie

Les actifs des fonds en fiducie sont inscrits par la Société à la même valeur que celle figurant aux états financiers des fonds en fiducie. Les états financiers des deux fonds en fiducie sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les placements des fonds en fiducie sont inscrits au coût, sauf lorsqu'une diminution de la valeur n'est pas temporaire. Les primes et les escomptes découlant de l'achat de valeurs mobilières sont amortis sur une période allant jusqu'à leur date d'échéance.

Les revenus de placements des fonds en fiducie comprennent les revenus d'intérêts ainsi que les gains et les pertes en capital sur l'aliénation des placements. Selon les contrats de fiducie, la Société est un bénéficiaire et enregistre des revenus de placements d'un montant nécessaire pour couvrir ses dépenses ou augmenter le solde des fonds en fiducie lorsque requis.

Les deux offices de stabilisation sont bénéficiaires des revenus de placements non requis par la Société pour couvrir ses dépenses ou augmenter le solde des fonds en fiducie.

3. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Société est sujette à l'impôt. Les dispositions de la *Loi* généralement excluent des revenus imposables, les cotisations versées au fonds d'assurance-dépôts.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001**

4. Actif des fonds en fiducie

Au 31 décembre 2001, les fonds en fiducie étaient composés des actifs suivants :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	2 221 \$	2 221 \$
Intérêts à recevoir	15 798	15 799
Contribution à recevoir	35 073	35 073
Obligations d'Épargne du Canada	423 545	437 870
Obligations Provinciales et Municipales	840 348	862 547
Obligations d'entreprise et de service public	77 000	75 757
Total - 2001	1 393 985 \$	1 429 267 \$
Total - 2000	1 443 612 \$	1 449 291 \$

5. Fonds d'assurance-dépôts

L'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires* exige que la Société établisse et maintienne un fonds d'assurance-dépôts. La Société est requise par la *Loi* de maintenir ce fonds dans deux comptes séparés. Chaque compte est composé du montant contribué par un des offices de stabilisation ainsi que des revenus de placements, moins les dépenses chargées au compte.

La Société a conclu un contrat de fiducie avec chaque office de stabilisation pour qu'ils s'occupent de la gestion et des activités d'investissement des fonds de leur compte respectif. En vertu des termes de ces contrats, chaque office de stabilisation doit investir les fonds conformément à la politique d'investissement de la Société. Chaque contrat de fiducie stipule que la Société peut, à sa discrétion, obtenir des actifs du fonds en fiducie afin de rencontrer les obligations de ses objets statutaires.

Les deux contrats de fiducie comportent des clauses pour le retour du fonds d'assurance-dépôts aux deux offices de stabilisation advenant une modification à la *Loi sur les caisses populaires* afin d'enlever l'exigence pour un fonds d'assurance-dépôts et entièrement relever la Société de toute obligation en vertu de l'assurance-dépôts.

L'actif net du fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu au niveau déterminé annuellement par une formule approuvée par le conseil d'administration de la Société. La formule exige la notation de chaque caisse populaire et credit union selon une évaluation des risques.

Le montant des actifs des fonds en fiducie est ajusté annuellement selon les exigences de la formule. Il en résulte une contribution aux fonds en fiducie ou une distribution du fonds aux offices de stabilisation.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2001**

5. Fonds d'assurance-dépôts (suite)

Au 31 décembre 2001, le solde du compte du fonds en fiducie géré par l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée se chiffrait à 906 938\$ (2000 – 0.87 millions de dollars). Le solde du compte du fonds en fiducie géré par la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited à la même date était de 485 555\$ (2000 – 0.45 millions de dollars).

6. La protection des dépôts des membres des caisses populaires

Tel que l'explique la note 1, le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Présentement, une couverture d'assurance de base maximale de 60 000\$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire.

Une protection distincte allant jusqu'à 60 000\$ chacune est offerte pour les dépôts détenus conjointement, les dépôts en fiducie, les dépôts dans un RÉER et ceux dans un FERR. La Société a établi un fonds d'assurance-dépôts tel qu'expliqué à la note 5.

La Loi actuelle permet aux deux offices de stabilisation, qui opèrent dans la province depuis 1978, de continuer à exister. Chaque office de stabilisation détient un fonds de stabilisation qui est disponible pour offrir de l'aide financière à ses caisses populaires affiliées.

Au 31 décembre 2001, les états financiers de l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée rapportait un solde d'actif net de 43,7 millions de dollars (2000 – 40,4 millions de dollars). De ce solde un montant de 0,4 millions de dollars (2000 – 2,1 millions de dollars) représente des placements dans les caisses populaires pour fin de stabilisation. Au 31 décembre 2001, les états financiers du Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited rapportaient un solde d'actif net de 11,2 millions de dollars (2000 – 9,9 millions de dollars). Chaque office de stabilisation a la responsabilité d'effectuer des inspections et de faire le suivi de la situation financière et des pratiques d'affaires de ses caisses populaires affiliées de façon régulière.

Les offices de stabilisation et la Société ont tous la responsabilité de protéger les dépôts des membres des caisses populaires.

7. Entreprises apparentées

Les opérations entre la Société, les deux offices de stabilisation et les deux fonds en fiducie sont considérées comme étant des opérations entre entreprises apparentées. Chaque office de stabilisation nomme deux administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Chaque office de stabilisation exerce une influence notable sur les opérations de la Société.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2002



Énergie NB Power

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9

Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210 (7th Floor)
Fax: (506) 637-9460 (8th Floor)

**Deloitte
& Touche**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell, MD
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

Le 14 mai 2002

**Deloitte
Touche
Tohmatsu**

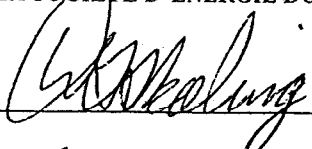
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DU DÉFICIT)
 de l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en millions)

	2002	2001 Montants retraités (Voir à la note 2.)
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 3)		
À l'intérieur de la province	919 \$	931 \$
À l'extérieur de la province	359	332
Autres	41	46
	<u>1 319</u>	<u>1 309</u>
CHARGES		
Achats d'électricité	102	100
Combustibles	387	401
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	344	325
Amortissement et déclassement (note 4)	200	205
	<u>1 033</u>	<u>1 031</u>
Bénéfice avant frais de financement	286	278
Frais de financement (note 5)	266	356
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	20	(78)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)		
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis (montant antérieurement déclaré)		20
Incidence d'une modification de convention comptable (note 2)		(106)
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis (montant retraité)	(164)	(86)
Déficit à la fin de l'exercice	<u>(144) \$</u>	<u>(164) \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2002
 (en millions)

	2002	2001 Montants retraités (Voir à la note 2.)
BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL (note 6)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au prix coûtant	5 400 \$	5 323 \$
Moins : amortissement cumulé	<u>2 560</u>	<u>2 417</u>
	<u>2 840</u>	<u>2 906</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme (note 7)	17	57
Débiteurs	169	174
Matières, fournitures et combustibles	102	78
Charges payées d'avance	<u>5</u>	<u>4</u>
	<u>293</u>	<u>313</u>
CHARGES REPORTÉES		
Frais reportés du service de la dette, moins les montants amortis	42	27
Prestations de retraite reportées (note 8)	<u>61</u>	<u>52</u>
	<u>103</u>	<u>79</u>
	<u><u>3 236 \$</u></u>	<u><u>3 298 \$</u></u>

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK


 _____, président du conseil


 _____, administrateur

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2002
 (en millions)

	2002	2001 Montants retraités (Voir à la note 2.)
DETTE À LONG TERME (note 10)		
Débentures et autres emprunts	2 530 \$	2 950 \$
Moins : fonds d'amortissement	<u>359</u>	<u>326</u>
	<u>2 171</u>	<u>2 624</u>
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 11)	-	102
Créditeurs et charges à payer	149	164
Intérêts courus	73	73
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	<u>719</u>	<u>245</u>
	<u>941</u>	<u>584</u>
PASSIF REPORTÉ		
Gestion du combustible nucléaire irradié et déclassé des installations (note 12)	234	221
Autres (notes 9 et 13)	<u>34</u>	<u>33</u>
	<u>268</u>	<u>254</u>
DÉFICIT		
Déficit (note 2)	<u>(144)</u>	<u>(164)</u>
	<u><u>3 236 \$</u></u>	<u><u>3 298 \$</u></u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

	2002	2001 Montants retraités (Voir à la note 2.)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	20 \$	(78) \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit mais n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice (note 14)	<u>214</u>	<u>292</u>
	234	214
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	<u>(35)</u>	<u>16</u>
	<u>199</u>	<u>230</u>
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette, déduction faite du produit tiré du fonds d'amortissement	(229)	(252)
Paievements au fonds d'amortissement et revenus provenant de ce fonds	(56)	(56)
Produit tiré des obligations au titre de la dette à long terme	283	291
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	<u>(102)</u>	<u>(74)</u>
	<u>(104)</u>	<u>(91)</u>
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux biens-fonds, installations et matériel	(140)	(118)
Produit de l'aliénation et contributions des clients	<u>5</u>	<u>2</u>
	<u>(135)</u>	<u>(116)</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	(40)	23
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>57</u>	<u>34</u>
À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>17</u> \$</u>	<u><u>57</u> \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en société de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels de même qu'aux mises en valeur futures de la province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficacité dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, N.B. Coal Limited (« N.B. Coal »).

a. Réglementation

La Société est réglementée en vertu d'un système de tarifs. Les augmentations apportées aux moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à trois pour cent ou à l'indice des prix à la consommation, en retenant le plus élevé des deux, sont assujetties à l'examen réglementaire de la Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick (la « Commission des entreprises de service public »). La Société doit également soumettre une demande à la Commission des entreprises de service public avant d'engager des dépenses supérieures à 75 millions de dollars relativement à l'amélioration, à l'entretien ou au déclassement d'une centrale.

b. Biens-fonds, installations et matériel

Le prix coûtant des ajouts aux biens-fonds, installations et matériel comprend le coût initial des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service.

Les intérêts durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des actifs importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts durant la construction sont imputés selon la valeur comptable nette de l'actif en question.

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des clients de même que les subventions pour la recherche et le développement à l'égard des nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des actifs connexes. Les montants reçus des clients sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des actifs en question.

Le coût des actifs du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant à toutes les autres biens-fonds, installations et matériel vendues, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est porté aux résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)

La Société calcule l'amortissement de tous les actifs à des taux permettant d'amortir leur prix coûtant, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement, et toute modification aux actifs est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque des biens importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres actifs sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le prix coûtant net des biens-fonds, installations et matériel qui ont fait l'objet de subventions, ainsi que sur les contributions des clients.

Les principales catégories de biens-fonds, installations et matériel ont été amorties suivant leur durée d'utilisation estimative moyenne comme suit :

Actifs	Années
Centrales hydroélectriques	70
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	25
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Communications et systèmes informatiques	de 3 à 15
Matériel minier	de 20 à 35
Véhicules	de 4 à 10

c. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme représentent les soldes auprès de banques et les placements dans des instruments du marché monétaire.

d. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, ainsi que de combustibles, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au prix coûtant selon la méthode de l'épuisement successif.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Frais reportés du service de la dette

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures, les frais d'émission ainsi que les intérêts reportés ayant trait au refinancement prévu de la dette sur la durée de chacune des émissions concernées.

f. Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens (CA) aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture par l'intermédiaire de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains et les pertes de change qui découlent des écarts de conversion sont inscrits dans les résultats.

g. Dette à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au prix coûtant. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts engagés pour échanger ou rembourser la dette.

h. Gestion du combustible nucléaire irradié et déclassement des installations

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relativement à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujéti à un usage restreint, la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront les coûts de ces activités futures à mesure qu'elles auront lieu. Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire, le coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanentes et la fluctuation prévue des taux d'intérêt et d'inflation. Quant au combustible nucléaire irradié, la charge annuelle est fonction de la quantité de combustible nucléaire utilisé chaque année, tandis que les coûts du déclassement sont imputés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la centrale.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h. Gestion du combustible nucléaire irradié et déclassement des installations (suite)

La Société constitue également une provision, au moyen d'une charge annuelle portée aux résultats, pour tenir compte des coûts estimatifs futurs qui découleront du déclassement de ses centrales thermiques. Le montant de cette charge, majoré des intérêts courus, servira à couvrir les coûts totaux des activités de déclassement à mesure qu'ils seront engagés.

Les charges annuelles portées aux résultats chaque année pour couvrir le coût de ces activités futures sont cumulées dans un compte de passif reporté incluant les intérêts, capitalisés annuellement, sur le total des montants perçus. Les intérêts sont calculés selon le taux d'emprunt à long terme de la Société et ils sont imputés aux résultats chaque année.

Les charges engagées de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement des installations sont imputées au compte du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements de façon prospective.

i. Régimes de retraite

Les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses employés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. N.B. Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées contributif pour ses employés.

Les coûts des deux régimes de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables. Les gains et les pertes actuariels excédant de 10 % l'actif du régime de retraite et les obligations au titre des prestations constituées, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés. La juste valeur marchande de l'actif du régime de retraite moins les obligations au titre des prestations constituées, comme il a été déterminé le 1^{er} avril 2000, est amortie sur la durée moyenne du reste de la carrière active des groupes de salariés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

j. Allocations de retraite

La Société a constitué pour les salariés un programme d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

k. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où le programme est mis sur pied, sans tenir compte de la date où les versements sont réellement effectués.

l. Produits

Les clients de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres clients a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

m. Instruments financiers dérivés

La Société a recours régulièrement aux instruments financiers dérivés suivants pour gérer les risques énumérés ci-après :

Instrument financier dérivé	Risque
Contrats de change à terme	Risque de change lié aux achats futurs libellés en dollars US, aux intérêts à payer et aux engagements en capital sur la dette à long terme libellée en dollars US
Contrats de taux d'intérêt	Risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt sur le refinancement prévu de la dette
Contrats de swap de prix de l'électricité	Risque lié à la variation du coût de l'électricité sur les ventes d'électricité destinées à l'exportation
Contrats de swap de prix du pétrole et du gaz naturel	Risque lié à la variation du coût du mazout lourd utilisé dans le cadre de l'exploitation de ses centrales et à un contrat d'acquisition reposant sur les prix du gaz naturel

Les gains, les pertes, les produits et les charges liés aux contrats sur dérivés sont constatés dans les résultats de la même façon que l'opération de couverture sous-jacente. La Société utilise les instruments financiers seulement pour gérer les risques sous-jacents.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n. Utilisation d'estimations

Généralités

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Coûts de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié et amortissement de la centrale nucléaire

Comme il est indiqué à la note 1h), la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront adéquatement le total des coûts relatifs à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujéti à un usage restreint. En raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements requis de façon prospective.

Au cours de l'exercice, la Société a mis à jour ses estimations pour les coûts visant l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et le déclassement de la centrale nucléaire. La mise à jour a pris en considération l'incidence de l'estimation des changements dans les coûts, les taux d'intérêt et les taux d'inflation.

Les charges annuelles relatives aux coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié et du déclassement sont également touchées par le moment de la désaffectation de la centrale et, de ce fait, par le moment du déclassement. L'examen au présent exercice n'a pris en considération aucun changement dans ces éléments depuis le dernier examen terminé en 1996.

L'examen effectué en 1996 a reflété une durée de vie de la centrale jusqu'en 2014. Cependant, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1999, la désaffectation prévue de la centrale Point Lepreau, aux fins d'amortissement, a été ramenée à 2008.

La Société a déposé des preuves auprès de la Commission des entreprises de service public afin d'obtenir une recommandation visant la remise à neuf de la centrale nucléaire pour proroger sa durée de vie jusqu'en 2032, et elle entend recevoir une réponse à cet égard en 2002. Une fois qu'il aura reçu la recommandation de la Commission, le Conseil d'administration de la Société prendra une décision relativement à la remise à neuf de la centrale, ce qui aura une incidence sur les estimations de coûts de gestion du combustible nucléaire irradié, de déclassement et d'amortissement. S'il est décidé de remettre à neuf la centrale nucléaire et de proroger sa durée de vie, les charges annuelles au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement diminueront de 1 million de dollars et les charges annuelles au titre de l'amortissement, de 25 millions de dollars. S'il est décidé de ne pas remettre à neuf la centrale, les charges annuelles au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement augmenteront d'un montant variant entre 11 millions de dollars et 22 millions de dollars par rapport au montant actuel, et les charges annuelles au titre de l'amortissement augmenteront d'un montant variant entre 0 et 33 millions de dollars par rapport au montant actuel.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n. Utilisation d'estimations (suite)

Coûts de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié et amortissement de la centrale nucléaire (suite)

En raison de l'incertitude liée à la décision d'une remise à neuf qui déterminera la durée de vie estimative de la centrale nucléaire, les états financiers de la Société continuent à refléter les examens de 1996 aux fins du calcul des charges annuelles relatives à la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement. Par conséquent, lorsque la décision en ce qui a trait à la remise à neuf sera prise en 2002, il est raisonnablement possible que les charges annuelles portées aux résultats pour la gestion du combustible nucléaire irradié et pour le déclassement de la centrale nucléaire et son amortissement soient différentes et puissent varier grandement par rapport aux montants estimatifs fournis dans les présents états financiers.

2. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2001, la Société a adopté la nouvelle version des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) relatives à la conversion des devises. La norme modifiée n'autorise plus le report ni l'amortissement des gains ou des pertes de change réalisés sur la dette à long terme sur la durée du titre d'emprunt s'y rapportant. Le bénéfice et les bénéfices non répartis des exercices précédents ont été retraités pour tenir compte de la norme modifiée. L'adoption de cette norme a fait progresser le bénéfice net de 16 millions de dollars (baisse de 66 millions de dollars du bénéfice net en 2001) et diminuer les bénéfices non répartis au début de l'exercice de 172 millions de dollars (106 millions de dollars en 2001).

3. VENTES

- a) Les ventes d'électricité à la Province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées selon les tarifs commerciaux standards.
- b) Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 194 millions de dollars (234 millions de dollars en 2001) à des entreprises d'électricité aux États-Unis.

4. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2002	2001
Amortissement	197 \$	202 \$
Charges liées au déclassement	<u>3</u>	<u>3</u>
	<u>200 \$</u>	<u>205 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

5. FRAIS DE FINANCEMENT

	2002	2001
Intérêts débiteurs	265 \$	284 \$
Moins le produit des fonds d'amortissement et des autres placements	(24)	(25)
Moins les intérêts relatifs aux prestations de retraite	(8)	(16)
	<u>233</u>	<u>243</u>
Frais de garantie du gouvernement provincial	19	19
Amortissement des frais reportés du service de la dette	4	4
Coûts des écarts de conversion non matérialisés	4	82
Coûts des écarts de conversion matérialisés	11	12
	<u>271</u>	<u>360</u>
Moins les intérêts capitalisés	(5)	(4)
	<u>266 \$</u>	<u>356 \$</u>

Les intérêts versés sur la dette au cours de l'exercice se sont établis à 263 millions de dollars (288 millions de dollars en 2001). Les intérêts reçus sur les placements au cours de l'exercice se sont établis à 22 millions de dollars (23 millions de dollars en 2001).

6. BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Centrales électriques	3 667 \$	1 787 \$	3 672 \$	1 688 \$
Réseau de transport	272	121	261	117
Postes et sous-stations	408	203	396	193
Réseau de distribution	693	288	673	272
Bâtiments et biens-fonds	58	27	57	25
Communications et systèmes informatiques	62	26	61	22
Matériel minier et actifs correspondants	74	65	74	62
Véhicules	48	31	45	28
Actifs divers	20	12	18	10
Construction en cours	98	-	66	-
	<u>5 400 \$</u>	<u>2 560 \$</u>	<u>5 323 \$</u>	<u>2 417 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

7. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2002	2001
Encaisse	13 \$	53 \$
Placements à court terme	<u>4</u>	<u>4</u>
	<u>17 \$</u>	<u>57 \$</u>

8. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la note 1i), les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick (le « régime de retraite dans les services publics »). Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement en vue de déterminer le coût des prestations de retraite et d'établir le montant requis des cotisations. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite dans les services publics a été effectuée le 1^{er} avril 2000.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction ou du promoteur en vue de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées, à partir d'une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Les calculs relatifs au régime de retraite ont été effectués en fonction d'un taux d'actualisation de 6,5 % sur l'obligation et d'un taux de rendement de l'actif de 7,5 %. Les augmentations de salaire sont présumées être de 2,5 %.

Les coûts et obligations découlant du régime de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de N.B. Coal attribuables à la quote-part de la Société de ces régimes se résument à ce qui suit au 31 mars 2002 :

	2002	2001
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	<u>678 \$</u>	<u>664 \$</u>
Obligations au titre des prestations constituées	<u>676 \$</u>	<u>653 \$</u>
Excédent du régime de retraite	<u>2 \$</u>	<u>11 \$</u>
Coût des prestations pour l'exercice	10 \$	10 \$
Intérêts sur les prestations constituées	43	41
Intérêts sur l'actif de la caisse de retraite	(49)	(53)
Amortissement du solde excédentaire transitoire	(4)	(4)
Amortissement des gains/pertes	<u>2</u>	<u>-</u>
Charge de retraite	<u>2 \$</u>	<u>(6) \$</u>

Les employés ont versé une cotisation de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2001) tandis que la Société a versé 11 millions de dollars (8 millions de dollars en 2001) au régime au cours de l'exercice. Les versements de prestations du régime aux retraités ont atteint 29 millions de dollars (25 millions de dollars en 2001). L'excédent de l'ensemble des cotisations versées à ce jour au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 61 millions de dollars (52 millions de dollars en 2001), a été viré à un compte d'actif sous la rubrique Charges reportées.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

9. OBLIGATION AU TITRE DES ALLOCATIONS DE RETRAITE

La Société a constitué pour les employés le programme d'allocations de retraite décrit à la note 1j). Les calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Société au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt servant au calcul de ces obligations s'élevait à 6,5 %, et le taux de croissance présumé des salaires était de 2,5 %. Les plus récents calculs actuariels datent du 1^{er} avril 2000.

L'obligation au titre des allocations de retraite s'élevait à 24 millions de dollars au 31 mars 2002 (22 millions de dollars en 2001). La charge de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'établissait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2001). Le montant cumulatif passé en charges en excédent des montants versés en vertu du programme d'allocations de retraite a été présenté à titre de passif sous la rubrique Passif reporté. (Se reporter à la note 13.)

10. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Débtures garanties par la Province du Nouveau-Brunswick	125 \$	125 \$
Débtures détenues par la Province du Nouveau-Brunswick	3 114	3 060
Autres emprunts	10	10
	<u>3 249</u>	<u>3 195</u>
Moins : paiements exigibles à moins d'un an	719	245
	<u>2 530 \$</u>	<u>2 950 \$</u>

Débtures et billets

Échéance	Taux d'intérêt moyen	Canadiens	Américains	2002	2001
Exercices se terminant les :					
31 mars 2002	9,6 %	-	-	-	250
31 mars 2003	8,0 %	500	185	685	689
31 mars 2004	7,5 %	100	-	100	100
31 mars 2005	-	-	-	-	-
31 mars 2006	8,1 %	200	-	200	200
31 mars 2007	6,8 %	70	-	70	-
1 an à 5 ans	7,9 %	870	185	1 055	1 239
6 ans à 10 ans	7,7 %	975	-	975	495
11 ans à 30 ans	8,5 %	350	860	1 209	1 451
Débtures et billets		2 195 \$	1 045 \$	3 239 \$	3 185 \$
Emprunts remboursables en versements annuels, comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant de 4,5 % à 8,25 % par année jusqu'en 2011				10	10
Total de la dette à long terme				<u>3 249 \$</u>	<u>3 195 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Le solde des débentures libellées en dollars US en circulation au 31 mars 2002 s'élevait à 660 millions de dollars US. (Se reporter à la note 18.)

Le taux d'intérêt nominal moyen pondéré de toutes les débentures et de tous les billets en circulation au 31 mars 2002 est de 8,06 % (8,39 % en 2001).

Remboursement de la dette à long terme

Les versements sur la dette à long terme et les obligations relatives au fonds d'amortissement à l'égard de la dette impayée au 31 mars 2002 sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2007 :

	Versements de la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement (en millions de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars 2003	719
Exercice se terminant le 31 mars 2004	126
Exercice se terminant le 31 mars 2005	25
Exercice se terminant le 31 mars 2006	225
Exercice se terminant le 31 mars 2007	93

Les taux de change en vigueur au 31 mars 2002 sont utilisés pour la dette libellée en devises étrangères.

Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débentures, le cas échéant. Les revenus des fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débentures de la Société détenues dans le fonds sont annulées à leur échéance ou à la date de leur remboursement. Les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, sauf lorsqu'il n'existe aucun droit de compensation juridiquement exécutoire. Le montant qui n'a fait l'objet d'aucune compensation et qui a été reclassé à titre de placements était négligeable (montant négligeable en 2001). (Se reporter à la note 18.)

Frais de garantie

La Société paie annuellement des frais de garantie à la Province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total, comme à la fin de l'exercice précédent, de la dette à long terme garantie par la Province, des débentures détenues par la Province et de la dette à court terme envers la Province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en millions)

11. DETTE À COURT TERME

La Société emprunte, à des fins temporaires, des fonds de la Province du Nouveau-Brunswick. Les emprunts à court terme contractés auprès de la Province du Nouveau-Brunswick totalisent 0 \$ au 31 mars 2002 (102 millions de dollars en 2001).

À l'occasion, la Société peut également contracter des emprunts auprès de banques, lesquels sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la Province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 89 millions de dollars.

N.B. Coal a des marges de crédit bancaire totalisant 4 millions de dollars qui sont garanties par une cession générale des créances.

12. GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ ET DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS

	2002	2001
Gestion du combustible nucléaire irradié	117 \$	113 \$
Déclassement nucléaire	98	92
Déclassement thermique	19	16
	<u>234 \$</u>	<u>221 \$</u>

Comme il est décrit à la note 1h), le passif de 234 millions de dollars indiqué ci-dessus, rajouté aux charges annuelles futures contre les produits, une fois rajoutés les intérêts s'y rapportant, suffira à couvrir les coûts totaux qu'engendreront ces activités futures au moment de leur réalisation.

L'obligation ne fait l'objet d'aucun financement.

13. AUTRES PASSIFS REPORTÉS

	2002	2001
Programmes de retraite anticipée	27 \$	29 \$
Programme d'allocations de retraite (se reporter à la note 9)	10	8
	37	37
Moins : les montants échéant à moins d'un an	3	4
	<u>34 \$</u>	<u>33 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2002
 (en millions)

14. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

	2002	2001
Amortissement et déclassement	200 \$	205 \$
Amortissement des frais reportés du service de la dette	4	4
Coûts des écarts de conversion non matérialisés	4	82
Aliénation de combustible nucléaire irradié pendant l'exercice	(1)	(2)
Intérêts liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au déclassement des installations	15	14
Charges liées au programme de retraite moins les versements en espèces s'y rapportant	1	3
Réduction de la charge de retraite	(9)	(14)
	<u>214 \$</u>	<u>292 \$</u>

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de change

Au 31 mars 2002, la Société détenait des contrats de change à terme en vertu desquels elle s'était engagée à acheter une somme nette totalisant 355 millions de dollars US (124 millions de dollars US en 2001) échéant au cours des seize prochains mois. Le cours du change moyen pondéré garanti par ces contrats s'établit à 1,5640 \$ CA.

La juste valeur des contrats de change à terme s'élève, au 31 mars 2002, à 568 millions de dollars (196 millions de dollars en 2001). Si les contrats avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2002, le gain aurait été de 12 millions de dollars (8 millions de dollars en 2001).

Gestion du risque lié au prix des combustibles

Au 31 mars 2002, la Société détenait des contrats de swap de prix du mazout lourd d'un montant total de 79 millions de dollars (62 millions de dollars en 2001) échéant au cours des dix-huit prochains mois. La juste valeur marchande de ces swaps s'établit à 89 millions de dollars au 31 mars 2002 (58 millions de dollars en 2001).

Au 31 mars 2002, la Société détenait des contrats de swap de prix du gaz naturel d'un montant total de 15 millions de dollars échéant au cours des douze prochains mois. La juste valeur marchande de ces swaps au 31 mars 2002 est de 19 millions de dollars. Aucune opération de couverture portant sur le gaz naturel n'était en cours au 31 mars 2001.

En vertu des accords conclus, la Société convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est pris en compte dans le coût du combustible.

Si les contrats de swap en cours pour lesquels la Société accumule des gains et des pertes avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2002, le gain se serait élevé à 10 millions de dollars dans le cas des contrats de swap de prix du mazout lourd (perte de 4 millions de dollars en 2001) et de 4 millions de dollars pour les contrats de swap de prix du gaz naturel.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion du risque lié au prix de l'électricité

Au 31 mars 2002, la Société détenait des contrats de swap de prix de l'électricité d'un montant total de 8 millions de dollars échéant au cours des cinq prochains mois. La juste valeur marchande de ces swaps au 31 mars 2002 est de 9 millions de dollars. Aucun contrat de swap de prix de l'électricité n'était en cours au 31 mars 2001.

Si les contrats avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2002, la perte se serait élevée à 1 millions de dollars.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt qui seront en vigueur du 1^{er} juillet 2002 au 15 novembre 2002 et prendront fin du 1^{er} octobre 2012 au 17 février 2013. Le montant nominal de référence de ces contrats s'établit à 225 millions de dollars (450 millions de dollars en 2001). La Société versera un taux fixe moyen pondéré de 6,5612 %. Si les swaps de taux d'intérêt en cours avaient été réglés au 31 mars 2002, la perte se serait élevée à 4 millions de dollars (17 millions de dollars en 2001).

Juste valeur de la dette et des fonds d'amortissement

Au 31 mars 2002, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établissait à 3 685 millions de dollars, contre une valeur comptable de 3 249 millions de dollars (3 620 millions de dollars contre 3 195 millions de dollars en 2001). Au 31 mars 2002, la juste valeur estimative de l'ensemble des fonds d'amortissement s'établissait à 381 millions de dollars, contre une valeur comptable de 359 millions de dollars (346 millions de dollars contre 326 millions de dollars en 2001).

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. La Société effectue des évaluations exhaustives des débiteurs avant d'octroyer du crédit et surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. La juste valeur estimative du risque de crédit est réputée correspondre à la somme des débiteurs, déduction faite des réserves applicables, et du total des gains bruts non matérialisés sur les instruments dérivés. Déduction faite des réserves applicables, les débiteurs se chiffrent à 169 millions de dollars (174 millions de dollars en 2001). Déduction faite des pertes, les gains bruts non matérialisés sur les instruments de gestion du risque portant sur les taux de change, les taux d'intérêt et les prix de l'électricité et des combustibles s'élèvent à 21 millions de dollars.

16. ENGAGEMENTS

Remise à neuf de la centrale de Coleson Cove

La Société prévoit remettre à neuf la centrale de 1 000 MW de Coleson Cove, notamment de la convertir en centrale fonctionnant à l'Orimulsion. Le début des travaux de construction est prévu pour septembre 2002. Le coût estimatif de la remise à neuf s'élève à 747 millions de dollars. Au 31 mars 2002, les dépenses s'élevaient à 7 millions de dollars.

Quai de Belledune

La Société a conclu un contrat de location-exploitation d'une durée de vingt ans pour louer les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 4,5 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

16. ENGAGEMENTS (suite)

Centrale de Courtenay Bay

La Société a conclu un contrat de location des installations du site d'une durée de vingt ans, prenant fin en 2021, assorti d'une option de prorogation de cinq ans. Le locataire a remis en service l'ancienne tranche de 100 MW sous la forme d'une tranche à cycle combiné de 280 MW fonctionnant au gaz naturel, dont l'exploitation commerciale a débuté en septembre 2001.

La Société a également conclu un contrat d'accès au transport et à l'achat d'électricité connexe d'une durée de vingt ans, prenant fin en 2021, assorti d'une option de prorogation de cinq ans, avec le même tiers. La Société achètera toute l'énergie électrique produite par la tranche à cycle combiné de 280 MW fonctionnant au gaz naturel au cours de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars et, à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

Contrat de transport du gaz

La Société a conclu un contrat d'une durée de quinze ans, échéant en 2015, portant sur le transport du gaz naturel vers la centrale de Courtenay Bay. Le coût du transport sera recouvré auprès du locataire de la centrale, lequel est mentionné dans le contrat de location.

Approvisionnement en Orimulsion

En 1990, la Société a conclu un contrat d'une durée de vingt ans portant sur l'achat d'Orimulsion pour la centrale de Dalhousie, contrat qui est reconduit d'une année à l'autre, à moins d'une résiliation de la part de l'une des parties.

Matériel informatique

La Société a conclu des contrats de location-exploitation de matériel informatique. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location sont les suivants :

	2002	2001
2003	4 \$	1 \$
2004	3	1
2005	2	-
	9 \$	2 \$

17. ÉVENTUALITÉ

N.B. Coal a une responsabilité continue envers l'environnement consistant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Les frais permanents de traitement s'élèvent à environ 0,5 million de dollars par année.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en millions)

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a. Restructuration de la Société

Après la fin de l'exercice, le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a annoncé que les quatre unités commerciales ainsi que le secteur des services d'entreprise de la Société seront séparés sur le plan de la structure et des finances, et que l'accent sera mis sur le développement commercial des unités commerciales. D'ici le 1^{er} avril 2003, la Société sera restructurée ou dégroupée de manière à former Holding Énergie NB. Les quatre unités commerciales seront exploitées à titre de filiale : Production Énergie NB, Énergie nucléaire NB, Transport Énergie NB et Distribution et service à la clientèle Énergie NB. La société de portefeuille offrira des services d'entreprises aux filiales.

Les nouvelles filiales seront exploitées sur une base commerciale semblable à celle d'autres sociétés d'énergie. Elles seront responsables des états financiers, des plans d'affaires et de l'évaluation comparative aux fins de réglementation. Les quatre filiales seront tenues de répondre aux exigences suivantes :

- obtenir un taux de rendement positif en matière de capitaux propres;
- verser un dividende en espèces à la province;
- payer les impôts sur le revenu et les impôts sur le capital appropriés;
- emprunter des fonds sans l'aide d'une garantie du gouvernement provincial.

Il est prévu que la législation qui donnera effet à la restructuration sera rédigée au début de 2003. De plus, la Société recherchera des investisseurs et des partenaires pour les projets de remise à neuf des centrales de Coleson Cove et de Point Lepreau.

b. Instruments financiers

Après la fin de l'exercice, la Société a conclu des swaps de devises pour couvrir le risque de change lié à ses débentures émises mais non remboursées de 200 millions de dollars US. Toujours après la fin de l'exercice, certains actifs déterminés, libellés en dollars US, du fonds d'amortissement ont été affectés à la couverture de débentures émises mais non remboursées s'élevant à 200 millions de dollars US.

Également après la fin de l'exercice, un changement législatif a été effectué en ce qui concerne les dispositions relatives aux débentures afin de permettre à la Société, au fur et à mesure que les débentures viennent à échéance, de retirer la valeur des fonds d'amortissement accumulés pour les débentures venant à échéance ou de conserver ces fonds dans le fond d'amortissement afin qu'ils soient retirés à la date d'échéance des autres débentures.

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 2002.

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2002

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



E. L. MacKinnon

Le président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et l'état des produits et des charges de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 24 avril 2002

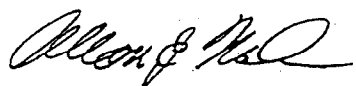
SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Bilan**

31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	10 858 \$	3 505 \$
Débiteurs - Fonds de retraite	1 112 864	771 490
Charges payées d'avance	149 527	16 197
	1 273 249	791 192
Immobilisations (note 3)	412 293	385 943
	1 685 542 \$	1 177 135 \$
Passif et apports reportés		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 172 427 \$	791 192 \$
Taxe de vente harmonisée	100 822	-
	1 273 249	791 192
Apports reportés relatifs aux immobilisations	412 293	385 943
Engagement (note 4)		
	1 685 542 \$	1 177 135 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**État des produits et des charges**

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Produits		
Honoraires		
Fonds de retraite dans les services publics	3 307 591 \$	2 914 066 \$
Fonds de retraite des enseignants	3 108 129	2 765 508
Fonds de retraite des juges	24 390	20 596
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	130 319	119 502
Divers	2 072	31 090
	6 572 501	5 850 762
Charges		
Salaires et charges sociales	3 383 446	2 575 130
Autres services (note 5)	2 989 290	3 091 267
Matériel et fournitures	69 446	64 863
Amortissement des immobilisations	130 319	119 502
	6 572 501	5 850 762
	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables

(a) Entité comptable

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les charges de la Société sont financées essentiellement par les Fonds.

(b) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

(d) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits aux produits à mesure que les services sont rendus.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2002

2. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états.

3. Immobilisations

				2002	2001
	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	33 ⅓ %	437 971 \$	336 598 \$	101 373 \$	68 707 \$
Mobilier et matériel	8 %	327 464	138 573	188 891	197 217
Améliorations locatives	10 %	251 082	129 053	122 029	120 019
		1 016 517 \$	604 224 \$	412 293 \$	385 943 \$

4. Engagement

La Société loue des locaux aux termes d'un contrat de location-exploitation qui arrive à expiration le 31 janvier 2012.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2003	231 859 \$
2004	245 700
2005	245 700
2006	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	1 433 250
	2 402 209 \$

5. Autres services

	2002	2001
Honoraires et frais des conseillers en placement	1 451 314 \$	1 213 225 \$
Services de garde	102 378	159 556
Déplacements	199 692	332 523
Loyer de bureaux	171 331	161 292
Services professionnels	335 815	492 851
Systèmes d'information	595 198	577 961
Divers	133 562	153 859
	2 989 290 \$	3 091 267 \$

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING

31 MARS 2002

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la présidente et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 2002 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 26 juin 2002

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	22 894 \$	17 298 \$
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	-	44 895
Autres	12 051	20 018
Frais payés d'avance	18 140	19 514
Stocks (note 1(c))	83 760	86 277
	<u>136 845</u>	<u>188 002</u>
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations nettes (note 1(e))	1 674 005	1 768 299
	<u>1 810 851 \$</u>	<u>1 956 302 \$</u>

PASSIF ET ACTIFS NETS

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	190 379 \$	163 890 \$
Recettes reportées	24 242	24 036
	<u>214 621</u>	<u>187 926</u>
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	1 636 861	1 729 154
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	37 144	39 145
Actifs nets non affectés	(77 775)	77
	<u>(40 631)</u>	<u>39 222</u>
	<u>1 810 851 \$</u>	<u>1 956 302 \$</u>

Approuvé par le conseil

Présidente

Administrateur

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	Budget 2002	Réel 2002	Réel 2001
RECETTES			
Entrées	394 000 \$	345 896 \$	343 825 \$
Emporium	280 000	263 030	275 851
Service alimentaire	481 300	468 442	473 474
Programmes éducatifs	87 500	85 743	87 708
Autres revenus d'opération	39 100	120 760	90 631
	<u>1 281 900</u>	<u>1 283 871</u>	<u>1 271 489</u>
Subventions			
D'opération provinciale	1 225 000	1 406 861	1 301 264
Capital provincial	-	74 998	36 115
Fédéral et autre	-	55 000	76 041
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	92 293	98 081
	<u>1 225 000</u>	<u>1 629 152</u>	<u>1 511 501</u>
	<u>2 506 900</u>	<u>2 913 023</u>	<u>2 782 990</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	648 200	626 499	563 368
Éducatifs	82 500	97 723	85 629
Tissus	96 800	95 797	75 922
	<u>827 500</u>	<u>820 019</u>	<u>724 919</u>
Restauration			
Entretien (note 1(d))	323 200	388 341	400 398
Sécurité	144 600	160 925	150 731
Restauration	228 800	237 013	209 761
	<u>696 600</u>	<u>786 279</u>	<u>760 890</u>
Emporium	237 900	213 150	232 114
Service d'accueil	97 800	108 783	88 824
Relations publiques	239 500	244 958	192 033
Administration	284 200	317 557	276 195
Service alimentaire	409 100	407 836	396 291
Amortissement	-	94 294	100 136
	<u>1 268 500</u>	<u>1 386 578</u>	<u>1 285 593</u>
	<u>2 792 600</u>	<u>2 992 876</u>	<u>2 771 402</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>(285 700)\$</u>	<u>(79 853)\$</u>	<u>11 588 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 2002	Total 2001
Solde, début de l'exercice	39 145 \$	77 \$	39 222 \$	27 634 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(2 001)	(77 852)	(79 853)	11 588
Solde, fin de l'exercice	37 144 \$	(77 775)\$	(40 631)\$	39 222 \$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS** **31 MARS 2002**

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	2002	2001
Emporium	66 918 \$	58 069 \$
Moins: Provision pour désuétude	(8 300)	(3 300)
	<u>58 618</u>	<u>54 769</u>
Tissus	10 593	15 114
Nourriture et boissons alcoolisées	12 901	14 341
Autres	1 648	2 053
	<u>83 760 \$</u>	<u>86 277 \$</u>

d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1 \$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, des artefacts d'une valeur estimée à 66 868 \$ (2001 – 168 505 \$) furent reçus en don.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

Les dépenses relatives aux améliorations des biens en immobilisations des structures historiques sont enregistrées comme dépenses lorsque contractées. Les dépenses en immobilisation historique pour l'année en cours se chiffrent à 74 998 \$ (2001 – 51 055 \$).

e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant un pourcentage fixe sur le solde dégressif selon la méthode du solde dégressif. L'exception est le matériel informatique qui est amorti sur une base linéaire au cours de 5 ans, la vie utile estimée des actifs.

La Société de Kings Landing a 91,5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière Saint Jean. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	2002	2001
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 148 988	2 148 988
Matériel informatique	20%	10 000	10 000
Équipement	10%	25 964	25 964
Véhicules	20%	86 486	86 486
		<u>2 271 439</u>	<u>2 271 439</u>
Moins : Amortissement cumulé		<u>(597 434)</u>	<u>(503 140)</u>
Total immobilisations nettes		<u>1 674 005 \$</u>	<u>1 768 299 \$</u>

f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 8 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas été enregistrés dans ces états financiers.

g) Partie non-dépensée de subventions de capital

La partie non-dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Les variations des soldes de subventions non-dépensées se détaillent comme suit :

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

	2002	2001
Solde d'ouverture	1 729 154 \$	1 827 235 \$
Moins montant amorti aux revenus	92 293	98 081
Solde de clôture	<u>1 636 861 \$</u>	<u>1 729 154 \$</u>

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est un organisme de bienfaisance en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du conseil d'administration de la Société. Ils ne sont pas vérifiés.

4. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

5. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres comparatifs de 2001 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2002. En tant qu'élément de ce changement, tous les montants et les notes relatifs à l'ancien « fonds de publication » ont été retirés.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2002 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Le vérificateur général adjoint

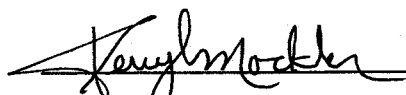
K. D. Robinson, c.a.

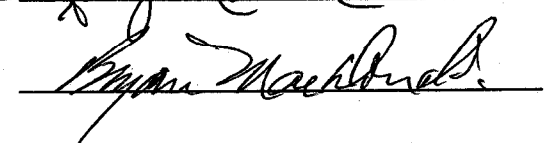
Fredericton (N.-B.)
le 27 juin 2002

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	853 032 396 \$	857 976 578 \$
Débiteurs (note 4)	12 610 633	15 977 761
Charges payées d'avance	423 174	-
Terrain (note 5)	1	1
	<u>866 066 204 \$</u>	<u>873 954 340 \$</u>
PASSIF ET AVOIR		
Créditeurs	2 210 431 \$	991 403 \$
Intérêts courus à payer	19 224 284	-
Recettes reportées	-	1 150 652
Obligations découlant de contrat de location-acquisition (note 6)	844 631 488	871 812 284
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	1	1
	<u>866 066 204 \$</u>	<u>873 954 340 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président

 membre

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002		2001
	Budget	Réel	
RECETTES			
Province du Nouveau-Brunswick	25 314 170 \$	29 529 906 \$	4 509 825 \$
DÉPENSES			
Fonctionnement et entretien de l'autoroute (note 7)	5 847 000	5 967 674	4 264 659
Fonctionnement et entretien du système de péage (note 7)	158 000	159 396	152 271
Dépenses d'exploitation et administratives	669 000	699 815	-
Dépenses administratives de New Brunswick (F-M) Project Company Inc.	600 000	175 018	-
Intérêts	18 040 170	22 528 003	-
Élimination des péages	-	-	111 385
Coûts relatifs à la vente et distribution de transpondeurs	-	-	(18 490)
	25 314 170	29 529 906	4 509 825
EXCÉDENT DE RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne qui fut constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe, au nom du gouvernement, toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Résumé des principales conventions comptables

Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où les recettes sont gagnées et les dépenses sont engagées, sans considération du moment où les opérations respectives de trésorerie sont effectuées.

Biens corporels

Le coût d'acquisition de biens corporels est imputé à l'exercice de l'année d'acquisition.

Recettes reportées

Tout montant encaissé non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre de dépense et d'acceptation d'une obligation au début du contrat.

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1 mars 2000, l'entente fut modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute.

La Société de voirie loue des terrains à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., qui est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-loue ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton - suite

La Société de voirie est aussi responsable de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et les intérêts de la dette basé sur le péage à partir de la date de pleine disponibilité de la circulation au 23 octobre 2001. Tout montant en excès de ce qui est requis pour rembourser la dette est remis à la Société de voirie.

4. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2002 de 12 610 633 \$ (15 977 761 \$ en 2001) est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour maintenir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basé sur péages.

5. Terrain

Le transfert d'un terrain par la Province à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale de un dollar.

6. Engagement – contrat de location - acquisition

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes datées du 1 mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location – acquisition suivant les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. Par conséquence, une obligation découlant de contrat de location – acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location – acquisition au 31 mars 2002 est 844,6 millions de dollars (2001 – 871,8 millions de dollars).

Selon les ententes, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick sera requise de verser le montant total futur du contrat de location – acquisition, approximativement 1,841 billions de dollars en capital et intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Les paiements annuels du principal et de l'intérêts pour chacune des cinq années à venir sont comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2002 - 2003	11,2 \$
2003 - 2004	41,6 \$
2004 - 2005	72,6 \$
2005 - 2006	72,8 \$
2006 - 2007	73,2 \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2002

7. Recettes et dépenses

Selon les modalités de l'entente modifiée de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour le fonctionnement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation de l'autoroute et pour les coûts du système de surveillance du volume de circulation.

Au cours de l'exercice, la Société de voirie a acheté, du ministère des Transports, pour la somme de 1 817 221 \$ (4 520 758 \$ en 2001), un élément d'actif représentant les coûts de construction effectuée par la province. L'élément d'actif a ensuite été vendu au prix coûtant à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces montants n'ont pas été inscrits dans l'état des recettes et dépenses.

8. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

9. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.



États financiers

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 2001



KPMG LLP
Chartered Accountants

Suite 700 Frederick Square
77 Westmorland Street
Fredericton NB E3B 6Z3
Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
Telephone (506) 856-4400
Telefax (506) 856-4499

PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
Telephone (506) 634-1000
Telefax (506) 633-8828

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 2001 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiens généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 2001, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG S.S.L.

Comptables agréés

Fredericton, N.-B., Canada
le 17 décembre 2001



STRAIT CROSSING FINANCE INC.

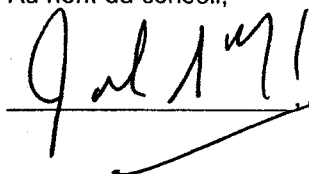
Bilan

30 octobre 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	1 450	1 079
	1 451 \$	1 080 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Fournisseurs	1 450 \$	1 079 \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	1 451 \$	1 080 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	17 141 \$	16 159 \$
Charges		
Honoraires du dépositaire	15 090	14 098
Services professionnels	1 811	1 811
Droits de dépôt	240	250
	17 141	16 159
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2001

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2001

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

